



Driss Lachguar reçoit le nouveau représentant de la Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung à Rabat

Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachguar, a reçu Manuel Gath, représentant de la Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung - Bureau Maroc-, dans la matinée du lundi au siège central du parti à Rabat. Au début de cette rencontre, le représentant au Maroc de ladite institution a exprimé ses félicitations au Premier secrétaire à l'occasion de sa réélection lors du 11^{ème} Congrès, de même que Driss Lachguar a souhaité la bienvenue à Manuel Gath qui entreprend ses nouvelles fonctions en sa qualité de représentant de la Fondation au Maroc.

La rencontre s'est articulée, par ailleurs, autour des moyens de coopération entre l'USFP et l'Institution de même qu'ont été abordées, au cours de cette rencontre à laquelle a pris part Fatiha Saldas, les problématiques de l'Afrique subsaharienne du fait des répercussions de la crise russo-ukrainienne.

De même qu'il a été mis l'accent sur toutes les voies de la coopération entre le parti des forces populaires et l'institution via l'organisation de séminaires, de conférences et d'échanges de visites des délégations des deux parties.

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9549

Mercredi 23 février 2022

Le conflit Moscou-Kiev, en sommes nous assez loin ?

L'impact sur la région MENA ne serait pas à sous-estimer

Le bruit des bottes escamote les efforts diplomatiques

Groupe socialiste

Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants organisera une rencontre sur « le secteur de la boulangerie et de la pâtisserie au Maroc, entre les contraintes de l'état des lieux et les moyens de mise à niveau ».

Cette rencontre est prévue ce jeudi 24 février à partir de 14 heures à la salle 11 de la Chambre des représentants.

Lutte contre les effets de la sécheresse

Le Crédit Agricole du Maroc mobilise 6 MMDH



Page 11

Le SNPM dénonce les propos offensants de Benkirane à l'égard d'Al Ahdath Al Maghreb



Page 2

Combien cela nous coûterait-il en...blé?



Lire pages 4-5

Le SNPM dénonce les propos offensants de Benkirane à l'égard d'Al Ahdath Al Maghrebia



Le Syndicat national de la presse marocaine (SNPM) a condamné les propos et accusations proférés par le secrétaire général du PJD, Abdelilah Benkirane contre le journal Al-Ahdath Al Maghrebia, tout en les qualifiant «d'insulte à la dignité des journalistes et d'appel explicite à la haine et à la violence».

Le SNPM s'est dit surpris des of-

fenses inadmissibles d'Abdelilah Benkirane à l'égard de la dignité des journalistes et de l'ensemble du personnel du journal Al-Ahdath Al Maghrebia, et ce lors d'un discours prononcé devant les membres du conseil national de son parti, tenu samedi dernier à Bouznika.

Le syndicat qui représente le corps des journalistes a affirmé que les propos de Benkirane ne sont absolument pas dignes «d'un responsable politique qui a

assumé de grandes responsabilités, et qui est censé donner l'exemple en ce qui concerne le comportement de la classe politique avec les médias».

Il a également souligné que les accusations contenues dans le discours d'Abdelilah Benkirane à l'encontre de nos confrères du journal Al-Ahdath Al Maghrebia «sont d'une extrême gravité», tout en mettant en garde contre ce dérapage et ce «discours incitant à la haine

et à la violence».

Le SNPM a exprimé sa grande inquiétude quant aux attaques et offenses visant des journalistes par certains acteurs politiques, appelant à «mettre fin à ce comportement honteux, car les médias ont le droit d'exercer leur rôle dans le cadre du respect de la loi et du code de déontologie de la profession, et toute personne se sentant lésée par le travail d'un journaliste a le droit d'entreprendre les démarches judiciaires qu'elle juge appropriées pour recouvrer la considération qu'elle avait perdue et préserver ses droits».

Le SNPM a exprimé sa solidarité inconditionnelle avec les confrères d'Al-Ahdath Al Maghrebia, exprimant son plein soutien à toutes les démarches qu'ils entreprennent pour recouvrer leur considération.

Il y a lieu de signaler que l'Association marocaine des médias et des éditeurs (AMME) a également condamné les propos violents et insultants tenus par Abdelilah Benkirane.

L'AMME a en fait reproché à Benkirane de tenir un discours haineux à l'égard de ce quotidien que le paron du PJD a qualifié de «sioniste» et «étranger».

«Au sein de l'Association, quelles que soient nos lignes éditoriales, nous sommes unanimes sur la nécessité de défendre la liberté d'expression pour tous, mais en même temps, nous tenons à rejeter tous les discours violents et d'exclusion auxquels un acteur partisan peut avoir recours pour régler ses problèmes politiques», a souligné l'AMME dans son communiqué.

M. T

Mouad Merabet : *Le Maroc passe au niveau vert de transmission du SARS-COV-2*

Notre pays passe au niveau vert de transmission du SARS-CoV-2 et la vague Omicron est en pré-clôture, a affirmé lundi sur son compte LinkedIn le coordonnateur du Centre national des opérations d'urgence de santé publique au ministère de la Santé et de la Protection sociale, Mouad Merabet.

Dans une publication intitulée "Bref commentaire sur la situation épidémiologique de l'infection au SARS-CoV-2 à la date du 20/02/2022", M. Merabet a souligné que la décrue rapide de la vague Omicron continue avec poursuite du ralentissement de la circulation virale sur l'ensemble du territoire national, permettant un passage rapide de notre pays du niveau orange (modéré) au niveau faible de transmission du SARS-CoV-2 dans sa version Omicron.

"La baisse des nouvelles contaminations a atteint 52%, la baisse du taux de positivité hebdomadaire est de 7 à 3,5%, alors que le taux de reproduc-

tion effectif du virus (Rt) est de 0,79", a-t-il précisé, notant que l'amélioration concerne toutes les régions du Maroc, mais certaines provinces sont toujours au niveau modéré (orange).

Et d'ajouter que la tendance baissière concerne également les nouvelles contaminations, les cas de Covidose grave ayant enregistré une baisse de 49,3% avec 222 nouvelles admissions en réanimation et soins intensifs durant cette semaine contre 300 sorties après amélioration de l'état clinique.

Les décès hebdomadaires ont également connu une baisse de 40%, a poursuivi M. Merabet, qui a toutefois mis en garde contre la possibilité d'émergence d'un nouveau variant préoccupant. "La vague Omicron n'est pas encore clôturée, une autre semaine du niveau vert est nécessaire pour rester conforme aux règles d'évaluation du niveau de transmission", a-t-il fait remarquer.

"Le virus se transmet actuellement de manière faible au niveau de la ma-



jeurité des provinces et préfectures, mais aucune province ne connaît une transmission nulle. Le risque de contamination est là, donc le risque de Covidose grave est aussi là et donc le risque de décès est non nul", a relevé le responsable.

Appelant à la vigilance, M. Merabet a énuméré un certain nombre de conseils permettant de réduire "significativement" les risques précités, à savoir le respect des mesures barrières, le test en cas d'apparition des signes évocateurs et la vaccination.

À tous les

Urbains Rustiques

BIENVENUE
AU



CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC

Verts et solidaires depuis plus de 60 ans

#RESPIRE

Le conflit Moscou-Kiev, en sommes nous assez loin ?

L'impact sur la région MENA ne serait pas à sous-estimer

Combien cela nous coûterait-il en...blé ?



Une éventuelle guerre entre la Russie et l'Ukraine aura des conséquences au-delà des pays de la région. Elle risque de toucher des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Selon le site du quotidien d'information britannique The Telegraph, une invasion russe de l'Ukraine risque de bouleverser les prix des denrées alimentaires et de plonger les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dans une famine aiguë.

Des menaces qui se profilent

D'après toujours la même source en relatant l'analyse de plusieurs experts, les populations qui sont déjà confrontées à la flambée des prix des denrées alimentaires pourraient voir le coût des produits de base grimper encore plus si les chaînes d'approvisionnement sont perturbées. En effet, un conflit ou un blocus de la mer Noire signifierait que les approvisionnements en provenance d'Ukraine devaient être remplacés par ceux d'une autre source, entraînant une hausse des prix.

Des menaces qui se profilent déjà avant même le déclenchement de la guerre puisque les prix du blé tendre et du maïs sont en progression comme le cas également pour l'orge fourragère et le

colza. Des augmentations qui interviennent dans un contexte où les prix des denrées alimentaires sont à leur plus haut niveau depuis 10 ans en Moyen-Orient et en Afrique du Nord, atteignant des niveaux comparables à ceux du printemps arabe, selon le département américain de l'agriculture.

Abeer Etefa, porte-parole du Programme alimentaire mondial, a déclaré que le prix des céréales a commencé à fluctuer et que les prix des denrées alimentaires sont déjà à un niveau élevé. « Nous craignons que les populations du Moyen-Orient et d'Afrique ne deviennent encore plus vulnérables si les approvisionnements sont interrompus », s'est-elle alarmée.

L'Égypte est souvent citée par les analystes comme le pays le plus menacé par le conflit Russie-Ukraine et ses impacts sur les prix, notamment ceux du blé. En effet, le Caire est le premier importateur mondial de blé et les augmentations du prix du pain ont provoqué par le passé des émeutes qui ont déclenché le soulèvement de 2011 qui a renversé l'ancien président Hosni Moubarak. En fait, le pain en Égypte est fortement subventionné et avec la tendance haussière actuelle, l'État égyptien devrait ajouter cette année 763 millions de dollars à la facture déjà lourde et qui s'élève à 3,2 milliards de dollars. A ce

propos, le Premier ministre Mostafa Madbouly a annoncé dernièrement des plans pour augmenter le prix de miche de pain qui est resté stable depuis 1988 tout en précisant que le gouvernement avait l'intention de le faire sans nuire aux pauvres Égyptiens.

Ukraine et Russie, championnes mondiales des céréales ou des oléagineux

Mais pourquoi l'Ukraine et la Russie représentent-elles une telle importance ? Selon Gautier Le Molgat, directeur général adjoint du cabinet d'études Agritel, invité dernièrement par France-Culture, « sur le marché des grains, ce soit des céréales ou des oléagineux, la place de la mer Noire a grandi depuis dix ans parce que la Russie et l'Ukraine ont multiplié par trois leur potentiel d'exportation. Aujourd'hui ces deux pays représentent beaucoup de productions, et ce soit le blé, le maïs ou le tournesol, et sont souvent classés dans le top cinq des exportateurs mondiaux. Des problèmes dans cette zone engendrent automatiquement des doutes chez leurs clients et une tension sur les prix ».

Selon cet expert, nous sommes en train de rejouer « ce qui s'est passé en Crimée en 2014 où, en très peu de temps, la Russie a récupéré des territoires et déstabilisé cette zone, ce qui a fait monter les

prix en quelques jours de presque 15%. C'est une situation qui affecte les marchés internationaux dont les prix sont déjà très élevés cette année. On a des niveaux de prix record depuis six mois. Concrètement aujourd'hui, une tonne de blé vaut plus de 260 euros alors qu'à l'été elle ne valait qu'à peine 200 euros ».

Concernant l'importance des produits agricoles russes et ukrainiens au niveau de la région Mena, la même source a expliqué que les Russes alimentent en blé une grande partie des pays importateurs dans le nord de l'Afrique. L'Égypte a fortement sollicité la Russie par exemple. L'Ukraine est un gros pays exportateur qui alimente le Maroc, des pays européens pour le maïs, mais aussi des pays du Moyen-Orient. Et ça ne touche pas que le maïs ou le blé, mais également les oléagineux. L'Ukraine est le premier pays producteur mondial de tournesol et le premier pays exportateur d'huile. Même en Europe, on importe de l'huile ukrainienne. Cette année, l'Ukraine devrait représenter 12% des exportations mondiales de blé, 16% de maïs, 18% d'orge et 19% de colza. Quarante pour cent de ses expéditions annuelles de maïs et de blé sont destinées au Moyen-Orient ou à l'Afrique. « Ces deux pays sont vraiment des marqueurs de prix. Ce qui se passe là-bas a une in-

fluence directe sur le marché européen et sur le marché mondial », précise-t-elle.

Une époque d'incertitude

Timothy Lang, professeur émérite de politique alimentaire à la City de Londres, cité par The Telegraph, a expliqué que nous sommes aujourd'hui dans une époque marquée par la volatilité des prix des produits alimentaires et qu'à l'inverse de la situation d'il y a 50 à 90 ans, notre sécurité alimentaire ne dépend plus des stocks, mais plutôt des marchés financiers. « Cela signifie que la volonté politique peut rapidement plonger un grand nombre de personnes dans l'insécurité alimentaire », a-t-il précisé. Et d'ajouter : « Nous ne pouvons plus supposer que la question de nourriture est en quelque sorte en dehors des impacts politiques des conflits ».

Mme Etefa a déclaré que le monde ne pouvait pas se permettre un autre conflit créé par l'Homme. « Les conflits alimentent la faim, la guerre conduit à une plus grande insécurité alimentaire. Nous sommes déjà confrontés à des besoins humanitaires sans précédent – il suffit de regarder l'Afghanistan, le Soudan du Sud et le Yémen. Nous ne pouvons pas faire face à une autre crise humanitaire », a-t-elle conclu.

Hassan Bentalab

La crise de l'Ukraine

Le bruit des bottes escamote les efforts diplomatiques



La réaction timide mais graduelle de Joe Biden, signe du déclenchement d'une nouvelle guerre froide



Jusqu'au bout, la diplomatie s'est déployée tous azimuts pour entamer une éventuelle désescalade de la situation de l'Ukraine et y amorcer la crise qui couve depuis une vingtaine de jours. Un ballet de négociations actif, des visites, des discussions bilatérales et multilatérales et cadencées ont finalement abouti à un échec cuisant de la voie diplomatique privilégiée par les Etats-Unis d'Amérique et ses alliés européens, notamment les Etats membres de l'Otan quant à la résolution de la crise ukrainienne bien que complexe du fait qu'elle se présente comme un prolongement naturel de la fameuse guerre froide qui a longtemps sévi entre les deux blocs de l'Est et de l'Ouest.

Lors d'un discours fleuve dans la soirée du lundi, qui a duré plus d'une heure, le président russe Vladimir Poutine a déclaré la reconnaissance par son pays des deux républiques autoproclamées, à l'Est de l'Ukraine dans la région du Donbass, de Donetsk et Longank, dont la guerre avec l'Ukraine a fait en huit ans plus de 14.000 morts. Par ailleurs, dans la foulée, le maître du Kremlin, a donné par un décret présidentiel, l'ordre aux forces russes «d'assumer le maintien de la paix» dans lesdites «républiques».

«Quant à ceux qui ont pris le pouvoir à Kiev et qui le gardent, nous exigeons d'eux l'arrêt immédiat des opérations militaires, autrement toute la responsabilité de la poursuite de l'effusion de sang reposera totalement sur la conscience du régime en territoire ukrainien», a-t-il clamé dans sa longue allocution à la nation russe.

Sur le plan juridique, le déploie-

ment des troupes armées russes dans la région de Donbass, sous couvert du souci du maintien de la paix, est saisi par d'aucuns, particulièrement les USA et leurs alliés comme un début d'invasion de l'Ukraine puisqu'ils ne reconnaissent pas l'indépendance des deux républiques autoproclamées de Donetsk et Longank. D'ailleurs, la crise ukrainienne a atteint cette semaine son point culminant avec l'enregistrement de près de (3000 violations du cessez-le-feu décrété en vertu du protocole de Minsk (2014 et 2015).

Aussitôt, l'Ukraine, soutenue par les USA et ses alliés a demandé une réunion «immédiate» du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU), demande se fondant sur les mémorandums de Budapest, des accords signés par la Russie en 1994 garantissant l'intégrité et la sécurité de trois ex-républiques soviétiques, dont l'Ukraine, en échange de l'abandon des armes nucléaires héritées de l'URSS. Et déjà, en 2014, lors de la guerre de Crimée, l'Ukraine s'était référée à ses mémorandums pour rappeler à la Russie ses engagements sur les frontières.

Il est à rappeler que la dernière réunion du Conseil de sécurité sur le conflit de l'Ukraine a eu lieu le 17 février, à l'initiative de la Russie et qu'au préalable, une réunion de l'institution onusienne s'était tenue le 31 janvier dernier à la demande des Etats-Unis d'Amérique et avant tourné à l'affrontement verbal virulent entre Américains et Russes.

Là-dessus, les réactions de déception mais aussi surtout de dénonciation des décisions «arbitraires» de Moscou, qualifiant la reconnaissance de l'indépendance des régions sépara-

tistes en Ukraine par Moscou de «violation flagrante de la souveraineté» de ce pays et «de répudiation» des accords de paix de Minsk. «C'est clairement contraire au droit international. C'est une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité de l'Ukraine, c'est une répudiation des accords de Minsk», a notamment réclaté Boris Johnson lors d'une conférence de presse.

Plusieurs pays européens se sont ainsi rangés du côté du pays de l'oncle Sam pour menacer de sanctions dures et fermes contre la Russie.

Toutefois, la réaction de l'USA s'est révélée aux yeux de certains observateurs, particulièrement tiède. En effet, le président Joe Biden s'est contenté d'annoncer qu'il allait entreprendre des sanctions contre les séparatistes des républiques autoproclamées au lieu de s'en prendre directement au maître du Kremlin.

Vladimir Poutine, qui s'est employé, depuis plusieurs jours à déjouer la vigilance des Occidentaux, a bien donné un blanc seing aux républiques autoproclamées séparatistes en reconnaissant solennellement (par décret présidentiel) leur indépendance mais est parti encore plus loin en intimant l'ordre aux forces militaires russes de se charger de la mission de maintien de la paix et de la sécurité» dans «leurs territoires» respectifs. Or, c'est en tout état de cause, un début d'invasion de l'Ukraine puisqu'en face, ni les USA, ni les Européens alliés ni même l'ONU n'ont reconnu lesdites entités séparatistes et toute intervention russe dans les territoires concernés du Donbass peut dans la logique du droit international être interprétée comme

une invasion de l'Ukraine.

A cet effet, la réaction de l'occupant de la Maison Blanche pourrait être conçue comme le retour des procédés de la Guerre froide marquée par l'hostilité graduelle sans jamais franchir le pas vers l'affrontement direct.

D'ailleurs, de leur côté, les pays européens, même les plus impliqués tels que la France et la Grande-Bretagne, en déclarant, à tout va, leur soutien aux autorités ukrainiennes, n'ont jamais envisagé d'intervenir militairement, justifiant cette attitude franchement passive par le fait que l'Ukraine ne fait pas par-

tie de l'Otan et qu'aucune clause du statut de cette organisation ne dispose que les pays membres peuvent intervenir en faveur d'un pays qui n'en est pas membre.

Quant au Conseil de sécurité de l'ONU, dont une réunion extraordinaire urgente s'est tenue, répondant à l'appel insistant de l'Ukraine, de la France, d'autres pays européens, il s'est limité à fustiger la position et les actes du Kremlin et à appeler à la retenue et au maintien de la voie diplomatique.

L'on doit retenir, à ce propos, que le président Poutine, lors de son discours de lundi, a justifié ses décisions (la reconnaissance des «républiques» autoproclamées du Donbass et les ordres à l'armée de veiller au maintien de la paix sur «leurs» territoires), par un sentiment d'encercllement acharné de la part des Occidentaux. Son allocution a été, selon le communiqué de l'Elysée qui s'en est suivi, traversé par de nombreux «extraits paranoïaques».

D'autre part, l'on doit s'attendre à un veto de la part de la Chine dans le cas d'un vote d'une résolution condamnant la reconnaissance russe desdits séparatistes.

Là-dessus, quand bien même l'Union européenne voudrait recourir à des sanctions économiques à la mesure de l'acte belligérant de Moscou, de fort probables divergences pourraient se manifester entre les Etats membres de cette organisation continentale, des pays comme l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ayant des intérêts très importants dans leurs rapports avec la Russie qu'il serait hasardeux de sacrifier... La suite s'avère grandement incertaine !

Rachid Meftah



L'allocution de Poutine a été, selon le communiqué de l'Elysée qui s'en est suivi, traversé par de nombreux "extraits paranoïaques"

Secousse tellurique

Une secousse tellurique de magnitude 4,0 degrés sur l'échelle de Richter a été enregistrée, lundi, au large de la province de Driouch, a indiqué l'Institut national de géophysique (ING).

La secousse, dont l'épicentre est situé au large de la province de Driouch, s'est produite à 17h 00min 03sec (GMT+1), a précisé l'ING dans un bulletin d'alerte sismique. Survenue à une profondeur de 15 km, la secousse s'est produite à une latitude de 35.555°N et une longitude de 3.580°W, a ajouté la même source.

Plus tôt dans la journée, l'Institut national de géophysique avait fait état d'une secousse tellurique de magnitude 3,6 degrés sur l'échelle de Richter au large de la même province.



Rencontres consultatives

Les 6 universités de la région de Casablanca-Settat organisent 4 rencontres consultatives dont la première sera tenue aujourd'hui mercredi avec les acteurs économiques.

Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre de la stratégie du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'innovation visant l'élaboration du plan national d'accélération de la transformation de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation.

É
F
É
i
S
S

Alia Kafil, une compétence marocaine qui a brillé lors d'un tournoi international de débat au Japon

Alia Kafil, capitaine du Moroccan National Debate Team (MNDT) a brillé de mille feux lors du tournoi international de débat au Japon (7th PDA High School Parliamentary Debate World Congress) que l'équipe marocaine a remporté avec brio.

A seulement 17 ans, Alia a été élue meilleure oratrice de toute la compétition pour la 2ème année consécutive, conduisant le MNDT - composé également de Yanis Hodaïbi et Elhassan Rhissassi - à une victoire spectaculaire pour la 2ème année de suite.

Depuis l'âge de 11 ans, elle a découvert sa passion pour la prise de parole en public et le débat. Elle a, ainsi, rejoint l'équipe de débat de son lycée dès la sixième année primaire et elle est immédiatement tombée amoureuse du monde des débats.

En 2020, elle a été recrutée dans l'équipe nationale marocaine de débat, ce qui lui a permis de représenter le Maroc et d'explorer encore plus sa passion.

Dans un entretien accordé à la MAP, Alia a souligné que le débat lui a permis de construire une idée plus claire sur le domaine dans lequel elle voudrait poursuivre ses études et a

inspiré ses choix concernant sa future carrière professionnelle.

"Le débat m'a également appris que le monde, les problèmes sociaux et la politique ne sont pas unidimensionnels, mais plutôt complexes et qu'il y a tellement plus à apprendre à ces sujets", a-t-elle fait valoir, notant que le fait de débattre lui rappelle toujours que chaque sujet a tant de perspectives à explorer et tant d'apprentissages à en tirer.

Elle a également relevé qu'il est certainement difficile de trouver un équilibre entre le débat et l'école, mais cela en vaut la peine.

Pour ce qui est de sa participation au 7th PDA High School Parliamentary Debate World Congress, Alia a indiqué que ce fut une expérience très enrichissante pour toute l'équipe, ajoutant que ça leur a permis d'explorer le monde du débat asiatique et de savoir à quel point les débatteurs sont disciplinés, respectueux et talentueux.

"Lors des premiers tours, mes coéquipiers et moi étions stressés, mais au fur et à mesure que la compétition avançait, nous nous sentions plus à l'aise et confiants vis à vis de nos compétences", a assuré Alia.

Le plus grand défi pour nous a



été de débattre en ligne pendant la nuit et de devoir concourir tard dans la nuit (généralement de 1h à 10h) puisque la compétition avait lieu au Japon, a-t-elle fait savoir, notant que "nous avons dû communiquer par téléphone pour coordonner nos speeches".

S'agissant de la préparation de l'équipe pour le tournoi, Alia a expliqué qu'une session de formation est animée chaque semaine par leur coach et durant laquelle ils s'entraînent sur leur stratégie de débat et ils s'informent davantage sur les dernières actualités.

"Avant le concours, nous avons

également fait des recherches sur l'actualité et la politique pour rester à jour", a-t-elle affirmé.

Cet événement, parrainé par le ministère de l'Éducation et le ministère des Affaires étrangères, a connu la participation de 19 équipes étrangères et cinq écoles sélectionnées lors de la compétition nationale au Japon.

Le Maroc a remporté la compétition avec 6 victoires sur 6, devenant le premier pays arabe et africain à avoir remporté cette compétition et la première et seule équipe à avoir remporté ce tournoi à deux reprises.

Par Ghita Azzouzi (MAP)

Présidentielle 2022

Des Franco-Marocains appellent à "une France de l'amour"

Moins de deux mois de la présidentielle française, un collectif de Franco-Marocains tire la sonnette d'alarme sur le danger que représente le renoncement aux valeurs qui font la France, appelant à une "France de l'amour" face à une "France du d'ÉZamour".

Dans une tribune rendue publique lundi, ce collectif composé d'acteurs associatifs, d'intellectuels, de journalistes, d'élus, de sportifs et d'étudiants... affirme vouloir opposer "une France chaleureuse, ouverte, bienveillante", "à celle étriquée, tronquée, rabougrie, haineuse, que veut imposer Eric Zemmour."

Ce collectif de Franco-Marocains fait part en outre de son soutien à des personnalités de la communauté juive de France qui se sont élevées contre "la société frac-

turée et violente prônée par Zemmour", affirmant se ranger à leurs côtés "afin que tous ensemble nous puissions continuer à vivre en harmonie." "Nous sommes issus d'un pays qui, en la matière, trace le chemin : Le Maroc !", assure le collectif, qui souligne sa fierté de ses origines et relève l'apport des Marocains de France dans tous les domaines.

"Enfants de l'école de la République et enfant des valeurs portées par nos ancêtres, par nos parents, nous avons irrigué la société française de beaux affluents, qui la rendent encore plus belle, plus attrayante", tient à relever le collectif, soulignant qu'au "Maroc, chrétiens, juifs et musulmans vivent harmonieusement au quotidien ; Mosquées, Églises, Synagogues font le paysage de nos villes ; SM le Roi du Maroc

reçoit Sa Sainteté le Pape en toute fraternité ; les Français vivant au Maroc sont appelés des "Marocains de coeur", les petits Mohamed, David, Sylvie, Soukaina, Katia... ne se divisent pas entre ceux qui portent la djellaba, la kippa ou la croix autour du cou, ils se rassemblent en enfants qui respirent le même air, aiment les mêmes friandises et rêvent du même avenir, celui de l'espoir."

"Que nous vivions en France, que nous soyons rentrés au Maroc pour un autre projet de vie, que nous soyons les résidents d'un autre coin du monde, nous avons toujours de la terre de France accrochée à la semelle de nos souliers... les extrémistes-droites, les racistes, les fossoyeurs de la fraternité ont aujourd'hui un visage celui du d'ÉZamour, quand nous, nous sommes, nous voulons être et

nous serons les artisans de l'amour de l'Autre", affirme le collectif dans cette tribune intitulée "Non à une France du d'ÉZamour." Selon le collectif, Eric Zemmour "se prétend défenseur d'une "belle France". Il en est en réalité le peintre du plus laid des visages : celui de la haine, alors que nous en sommes le visage vivace, aimant et porteur d'avenir." Et "s'il y a danger il est bien là, et c'est lui qui se prépare : Remplacer la France de toujours par la France du jamais", alerte le collectif qui revendique son appartenance à la France.

"Nous sommes membres du peuple de France : tout comme ceux qui en sont partie prenante depuis des générations, ceux qui en sont plus nouvellement membres ou encore ceux qui y vivent tout en étant étrangers... c'est cette France qui ad-

ditionne, qui rayonne, qui multiplie que nous aimons, que nous défendons et à laquelle nous appartenons", affirme le collectif.

A l'opposée, "Lui (Eric Zemmour) défigure la France, l'enlaidit, Il la veut orpheline de tant de ses enfants, Il la tronque, Il la falsifie, Il veut la priver de toute une composante qui fait rayonner sa culture, sa gastronomie, son sport, ses arts... à travers le Monde. Il la rend frileuse, peu sûre d'elle-même, défilante vis-à-vis de son propre peuple : car ne nous y trompons pas avec Zemmour, c'est un Musulman au grattage, puis ce sera un Juif au tirage et au final tout le peuple de France au naufrage ! Nous sommes au front contre tous les Fronts qui cherchent à stigmatiser, à exclure, anciens ou nouveaux soient-ils", conclut le collectif.

Horizons

La Cour de l'UE s'en prend à l'Etat de droit



L'Union européenne et les gouvernements de deux Etats membres, la Hongrie et la Pologne, sont sur une trajectoire de collision depuis des années déjà. Le différend plus large porte sur ce que l'UE peut faire, le cas échéant, lorsqu'un membre commence à revenir sur ses engagements envers un principe fondamental comme l'Etat de droit. Les parties sont en désaccord sur la question de savoir si l'UE peut retenir des fonds pour ces motifs. Et maintenant, la Cour de justice de l'UE (CJUE) a décidé que c'était possible.

Pourtant, alors que la décision a été saluée comme une victoire majeure pour l'Etat de droit, elle pourrait s'avérer vaine. Plutôt que d'adopter une position de principe, la CJUE a suivi les parties dans le terrier du lapin d'une analyse textuelle étroite et formaliste qui évite d'aborder le cœur du problème.

En 2020, les Etats membres de l'UE ont approuvé un budget à long terme et un plan de relance de 2,1 billions de dollars qui comprenaient une condition exigeant que tous les bénéficiaires de fonds respectent l'Etat de droit. Les gouvernements hongrois et polonais ont alors menacé d'opposer leur veto à l'ensemble du budget à moins que la conditionnalité ne soit supprimée. En fin de compte, un compromis a été trouvé : le budget irait de l'avant, mais la condition de l'Etat de droit ne serait mise en œuvre qu'après que la CJUE les aurait examinés et

sanctionnés.

Les gouvernements hongrois et polonais ont tenu leur promesse de contester le règlement. Ils n'ont pas contesté le fait que l'ordre juridique de l'UE est fondé sur des principes normatifs fondamentaux, y compris l'Etat de droit, mais ils ont insisté sur le fait qu'il n'y a qu'un seul moyen de contrôler la conformité des Etats membres, et c'est l'article 7 du traité sur l'Union européenne (TUE). Cette disposition habilite le Conseil de l'Union européenne (composé des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres) à imposer des sanctions – telle une suspension du droit de vote – à tout Etat membre reconnu coupable de violation des normes de l'UE.

De plus, le Conseil ne peut agir que si une proposition d'enquête sur les violations a été présentée par un tiers des 27 Etats membres de l'UE ou par la Commission européenne avec l'accord du Parlement européen. Le Conseil doit alors établir «à l'unanimité» (à l'exclusion des accusés) qu'il y a «manquement grave et persistant», sur lequel il peut procéder à des sanctions, en attendant l'approbation à la majorité qualifiée.

Cette procédure n'a été engagée qu'à deux reprises, contre la Pologne en 2017 et contre la Hongrie en 2018. Aucune des deux affaires n'a progressé au-delà des audiences. Compte tenu des obstacles procéduraux, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi. L'article 7 est plus une épée émoussée

qu'une option nucléaire. Les deux gouvernements insistent sur le fait que l'UE ne peut rien faire d'autre dans le cadre du traité, et tout amendement se heurterait bien sûr à leur veto.

En principe, il n'y a rien de mal à contester le contenu et le sens de l'Etat de droit, que le philosophe du droit Jeremy Waldron a qualifié de concept «essentiellement contesté». Mais Waldron trace une ligne entre la contestation du sens d'un idéal partagé et le colportage d'un «faux légalisme» dans le but d'obtenir une «fausse légitimité» pour une démarche purement politique.

Le faux légalisme est une description appropriée de la stratégie juridique des gouvernements hongrois et polonais. Ils ont clairement fait savoir qu'ils rejettent l'Etat de droit en tant que principe fondamental commun du droit de l'UE. Sa signification, selon eux, devrait plutôt être laissée aux traditions constitutionnelles et aux circonstances de chaque Etat membre. En démontrant leur volonté d'imposer des difficultés indicibles aux citoyens de l'UE (en opposant leur veto à un budget et à un fonds de relance en cas de pandémie), ils ont montré qu'ils ne contestaient pas le sens de l'Etat de droit, mais le principe lui-même.

Malheureusement, bien que les requérants aient perdu leur cause, ils ont gagné grâce à une stratégie juridique. La CJUE s'est efforcée de montrer que les nouvelles conditionnalités étaient liées à une bonne gestion budgétaire ;

qu'ils n'étaient pas punitifs; et que l'Etat de droit joue un rôle dans la protection des «intérêts financiers» de l'UE. La Cour a également souligné que les conditionnalités doivent être levées «là où l'impact sur l'exécution du budget cesse, même si les manquements aux principes de l'Etat de droit constatés peuvent persister».

Il n'est pas difficile de deviner les prochaines actions des gouvernements polonais et hongrois. Ils assainiront leurs règles d'exécution et de contrôle budgétaires – peut-être en créant un tribunal spécial "indépendant" pour les questions budgétaires – puis ils mettront au défi la Commission de lever les conditionnalités, tout en continuant à contrecarrer l'Etat de droit à d'autres égards.

En répondant au faux légalisme des requérants par un légalisme textuel, la Cour a ouvert la voie à une autre série de jujitsu juridiques. Ce n'est pas une bonne stratégie pour sauvegarder l'Etat de droit. Au lieu de cela, cela peut simplement approfondir le cynisme du public à l'égard de la question.

Pourtant, la leçon la plus importante de cette affaire est peut-être que la primauté du droit ne peut pas être défendue sur le rôle seul. Sans un consensus de base entre les parties en conflit sur le fait que l'Etat de droit est un idéal partagé digne d'être contesté, il deviendra vide de sens.

Par Katharina Pistor
Professeur de droit comparé
à la Columbia Law School



Fin de l'isolement et des tests gratuits

Boris Johnson veut tourner la page du Covid-19



Faisant fi des critiques, le Premier ministre britannique Boris Johnson a annoncé lundi la fin de l'isolement obligatoire pour les cas positifs au coronavirus dès jeudi en Angleterre, mesure clef et controversée de sa stratégie pour vivre avec le Covid-19 comme avec la "grippe".

Le Royaume-Uni, parmi les pays les plus durement touchés par la pandémie avec plus de 160.000 morts, a été parmi les pre-

miers en Europe à essayer de revenir à la vie d'avant la pandémie, s'appuyant sur une forte couverture vaccinale.

Englué dans un scandale sur des fêtes organisées à Downing Street durant les confinements, qui menace sa survie politique, Boris Johnson a décidé d'accélérer, mettant en avant "des niveaux d'immunité suffisants" pour passer de contraintes légales à une approche basée sur les vaccins et traitements.

"Les restrictions ont un coût important pour notre économie, notre société, notre bien-être mental et les opportunités de nos enfants, et nous ne devons plus payer ce prix plus longtemps encore", a expliqué le chef du gouvernement conservateur au Parlement, citant le succès de la campagne de vaccination, la forte baisse des hospitalisations et la capacité à "réagir rapidement en cas d'émergence d'un nouveau variant".

Plus de 71% des adultes ont

reçu trois doses d'un vaccin anti-Covid en Angleterre, dont 93% des plus de 70 ans, a-t-il souligné. Il restera toutefois recommandé, jusqu'au 1er avril, de rester chez soi en cas de test positif, date à laquelle le dépistage gratuit sera supprimé, sauf pour les personnes âgées ou vulnérables, en raison de son important coût financier. Après, ce sera en cas de symptômes une question de "responsabilité personnelle, tout comme nous encourageons ceux qui ont peut-être la grippe de faire attention aux autres", a insisté Boris Johnson.

Dès le pic de la vague Omicron passé en janvier, le dirigeant avait déjà levé l'essentiel des restrictions en vigueur en Angleterre, telles le masque en intérieur et le pass sanitaire pour les discothèques ou événements de masse.

Signe des tensions entourant ces dernières étapes, le conseil des ministres prévu dans la matinée pour valider ce plan avait été décalé à l'après-midi, par téléphone, selon les médias en raison de désaccords sur la fin du dépistage gratuit. Le nombre de cas a fortement baissé au Royaume-Uni mais reste autour de 40.000 par jour, dont dimanche la reine Elizabeth II, qui selon le palais de Buckingham, ne souffre toutefois que de symptômes "légers".

Parallèlement à ce relâchement, le gouvernement entend poursuivre sa campagne vaccinale, avec l'administration "au printemps" d'une nouvelle dose d'un

vaccin anti-Covid aux personnes de plus de 75 ans et aux plus vulnérables.

Ces mesures ont été saluées depuis les bancs de la majorité conservatrice, ainsi que par l'organisation patronale CBI, qui y voit "un important pas en avant vers le retour à la normalité". Elles ont en revanche été critiquées par le chef de l'opposition travailliste, pour qui elles laisseront les Britanniques "vulnérables", ainsi que par le leader des nationalisations écossaises du SNP à Westminster, Ian Blackford, qui y voit de l'opportunisme politique.

L'envoyé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Europe, David Nabarro, a fait part de son inquiétude que le pays "choisisse une ligne qui va à l'encontre du consensus de santé publique", qui créerait "un effet domino dans le monde".

Pour Christina Pagel, professeure de recherche opérationnelle à l'UCL, ces mesures affecteront en premier lieu les plus défavorisés, qui pourront plus difficilement se tester et s'isoler, les soutiens financiers publics étant également supprimés, avec à la clé des risques d'infections accrues autour d'eux.

En matière de santé, les décisions du gouvernement à Londres sont limitées à l'Angleterre. Les trois autres nations - Ecosse, Pays de Galles et Irlande du Nord -, compétentes en matière sanitaire, ont souvent adopté une approche plus prudente.

Hong Kong impose trois tests de dépistage obligatoires à tous ses résidents

Toute la population de Hong Kong doit se soumettre à trois séries de tests de dépistage du coronavirus, a déclaré mardi le dirigeant de la ville en proie à la pire vague de Covid-19 depuis le début de la pandémie.

"Ceux qui ne se soumettent pas au test seront tenus pour responsables", a assuré la cheffe de l'exécutif Carrie Lam, tout en annonçant que des responsables de Chine continentale coordonnaient désormais la politique anti-Covid du territoire.

La ville, une des plus densément peuplées au monde, fait face à une cinquième vague de Covid-19, la pire depuis le début de la pandémie, enregistrant des milliers de contaminations chaque jour.

"L'épidémie, qui s'aggrave rapidement, a largement dépassé la capacité du gouvernement de Hong Kong à y

faire face. Le soutien du gouvernement central est donc indispensable pour combattre le virus", a déclaré Mme Lam aux journalistes, ajoutant que le chef du bureau de liaison de Pékin, Xi Baolong sera aux manettes de la politique sanitaire du territoire.

Selon ces nouvelles règles, les 7,4 millions de résidents devront se soumettre à trois séries de tests obligatoires en mars.

Les tests seront répartis sur plusieurs jours et les résidents devront également se soumettre quotidiennement à des tests antigéniques rapides à domicile.

Les écoles et de nombreux commerces tels que les salles de sport, les bars et les salons de beauté resteront fermés jusqu'à la fin du mois d'avril, tandis que les établissements scolaires seront transformés en centres de dépistage au coronavirus.



Les vols en provenance de neuf pays, dont la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France, resteront interdits.

Carrie Lam a également confirmé que Hong Kong se tiendra à une politique consistant à essayer d'isoler toutes les personnes testées

positives au coronavirus, même les asymptomatiques dans des centres de quarantaines construits avec l'aide des autorités chinoises.

Une rapporteuse de l'ONU appelle à la libération immédiate des défenseurs des droits de l'Homme en Algérie

La répression incessante des militants et activistes pacifiques du Hirak en Algérie a fait réagir la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits humains, Mary Lawler, qui a appelé lundi à la libération immédiate des défenseurs des droits de l'Homme dans ce pays.

Cette experte de l'ONU a réclamé notamment au gouvernement algérien la libération immédiate de l'activiste Zaki Hannache et de Faleh Hammoudi, le premier responsable du bureau de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) à Tlemcen, à l'ouest du pays. «J'ai reçu ce week-end des informations inquiétantes sur la détention des défenseurs des droits humains en Algérie, Faleh Hammoudi et Zaki Hannache», a écrit sur Twitter la rapporteuse onusienne, qui a demandé aux autorités algériennes de «les libérer immédiatement et sans condition».

La réaction de cette haute responsable de l'ONU vient s'ajouter aux multiples rapports d'organisations et d'instances internationales dénonçant l'ampleur de la répression des libertés publiques et des droits civiques en Algérie.

En décembre dernier, plusieurs instances des Nations unies relevant du Conseil des droits de l'Homme avaient interpellé les autorités algériennes concernant des centaines de militants, de journalistes et de défenseurs des droits de l'Homme qui ont été poursuivis indûment en jus-



justice sous des accusations liées au terrorisme.

Dans une communication, les instances concernées, notamment la rapporteuse spéciale sur le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et la lutte anti-terroriste, indiquent clairement que le code pénal algérien, par le-

quel ces poursuites ont été engagées, n'est pas en conformité avec les définitions du terrorisme telles qu'avancées par les résolutions du Conseil de Sécurité et le mandat de ladite rapporteuse spéciale. Les experts onusiens rappellent également que le Comité des droits de l'Homme dans ses conclusions,

telles qu'adoptées récemment sur la situation des droits de l'Homme en Algérie, avait dénoncé l'utilisation et le détournement des lois antiterroristes en vue de poursuivre des défenseurs des droits de l'Homme ou des journalistes en Algérie.

Dans leur correspondance détaillée analysant en profondeur les

dépassements massifs auxquels s'adonnent les autorités algériennes, les experts onusiens expriment leur profonde inquiétude quant à ces dépassements et détournements et au pouvoir discrétionnaire que se sont arrogés les autorités algériennes pour poursuivre et condamner les activistes du Hirak.

Suite aux tensions en Ukraine, le pétrole frôle les 100 dollars



Les cours du pétrole s'envolaient mardi, embrasés par la décision du président russe de reconnaître l'indépendance des territoires séparatistes ukrainiens, le prix du Brent frôlant la barre symbolique des 100 dollars le baril.

Vers 10H10 GMT (11H10 à Paris), le prix du baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril prenait 3,77% à 98,97 dollars, après avoir atteint 99,50 dollars le baril

quelques minutes plus tôt.

A New York, le baril de West Texas Intermediate (WTI) pour livraison en mars, grimpait de 4,86% à 95,50 dollars.

Les deux références de l'or noir enregistraient ainsi de nouveaux records depuis 7 ans.

Le président russe Vladimir Poutine a choisi de défier les Occidentaux, en ordonnant à ses troupes d'entrer dans les territoires sépara-

tistes de l'Est de l'Ukraine, provoquant dans la nuit de lundi à mardi une réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour tenter d'éviter une guerre avec Kiev.

"L'intensification de la crise entre la Russie et l'Ukraine a suscité des inquiétudes quant aux perturbations de l'approvisionnement qui en découleraient, car les sanctions risquent de paralyser la Russie", deuxième exportateur mondial de

pétrole et premier exportateur mondial de gaz naturel, commente Victoria Scholar, analyste pour Interactive investor.

L'Ukraine a appelé mardi l'Occident à prendre des "sanctions sévères" contre la Russie qui a reconnu la veille l'indépendance de deux régions séparatistes prorusse dans l'Est de ce pays.

Le chef de la diplomatie de l'Union européenne Josep Borrell a annoncé que l'UE décidera de premières sanctions contre Moscou.

"Non seulement les tensions géopolitiques soutiennent la tendance haussière, mais les fondamentaux d'une demande forte post-pandémie couplée à une offre contrainte de l'Opep+" continuent de soutenir la hausse des cours, poursuit Victoria Scholar.

"Il s'agit de la pire escalade depuis la guerre froide", estime Ipek Ozkardeska, analyste chez Swissquote.

"L'impact le plus important se fera probablement sentir sur les prix des matières premières", affirme Neil Shearing, analyste pour Capital

economics.

L'aluminium et le nickel font partie des métaux "qui dépendent de l'offre russe", explique Al Munro, courtier chez Marex. Leurs cours se sont envolés avec "la menace qui pèse sur la production russe".

La tonne d'aluminium a en effet atteint mardi 3.380 dollars sur le marché londonien des métaux de base (London Metal Exchange, LME), à quelques cents de son record historique atteint en 2008.

Le nickel battait lui aussi un nouveau record: à son plus haut mardi, la tonne de nickel s'échangeait à 24.925 dollars, un prix que le "métal du diable" n'avait plus atteint depuis août 2011.

"Les prix du gaz naturel européen sont également susceptibles d'augmenter davantage", poursuit Neil Shearing, la Russie étant le premier exportateur mondial de gaz naturel.

Le marché de référence en Europe, le TTF (Title Transfer Facility) néerlandais se négociait à 76,47 euros le mégawattheure (MWh), gagnant plus de 5,56%.



Maroc-Israël

Vers la création de zones industrielles qualifiées

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour, et la ministre israélienne de l'Economie et de l'Industrie, Orna Barbi-vai, ont signé, lundi à Rabat, un accord de coopération économique visant, entre autres, à créer des zones industrielles qualifiées au Maroc.

Ces zones permettront de concrétiser la coopération tripartite Maroc-Israël-Etats-Unis dans le domaine du commerce et de l'investissement et de faciliter l'accès direct des marchandises produites dans ces zones au marché américain, rapporte la MAP.

L'accord prévoit aussi la participation aux foires commerciales et conventions économiques qui se tiendront dans les deux pays, l'échange d'expertise et l'organisation d'événements promotionnels et de visites d'affaires. Il a également pour objectif d'instaurer une coopération bilatérale sur les questions de normalisation et de réglementation, entre les entités du secteur privé des deux pays (organisations patronales, Chambres de commerce...) et dans les domaines de la recherche et développement (R&D), de l'innovation et des petites et moyennes entreprises.

Lors de cette rencontre, les deux parties ont identifié les secteurs à fort potentiel d'investissement, en phase avec ceux retenus par les communautés d'affaires respectives, en l'occurrence l'industrie 4.0, l'agroalimentaire, l'automobile, l'aéronautique, le textile, les technologies de l'eau, les énergies renouvelables, l'externalisation des services, les dispositifs médicaux et l'industrie pharmaceutique.

Pour mettre en place les mécanismes favorisant le développement de ce partenariat bilatéral répondant aux besoins et attentes des deux pays, il a été convenu de tenir la 1ère session du Comité mixte prévu par l'accord de coopération économique et commerciale et d'organiser un Forum d'hommes d'affaires des deux pays.

Carton plein pour les exportations marocaines

Les exportations marocaines, portées par l'amélioration continue et la montée en force du "made in Morocco", ont fait carton plein, et ce, malgré les contraintes et les défis qu'impose la persistance de la crise sanitaire liée au nouveau coronavirus (Covid-19).

Profitant d'une solide relance constatée pour l'ensemble des secteurs d'activité, ces exportations ont réussi durant l'année écoulée à surpasser leur niveau de 2019 (avant le déclenchement de la crise pandémique), prouvant non seulement leur résilience, mais aussi leur capacité d'adaptation avec n'importe quel contexte.

A en croire les chiffres de l'Office des changes, les exportations marocaines ont culminé à près de 327 milliards de dirhams (MMDH) en 2021, affichant une croissance de 24,3% par rapport à 2020 et de 14,9% comparativement à 2019.

Bien évidemment, le secteur historique des phosphates et dérivés a été la locomotive de ces exportations avec une hausse de 57,1%, tandis que l'aéronautique a renoué avec la performance, signant une progression de 21,9%.

L'automobile, lui, a vu ses exportations augmenter de 15,9% à plus de 83,78 MMDH en 2021, grâce à la demande extérieure adressée à la construction (+35,2%). S'agissant des exportations en textile et cuir, elles se sont élevées à plus de 36,38 MMDH (+21,6%) alors que les exportations en agriculture et agro-alimentaire (+9,2%) ont dépassé 68,37 MMDH.

Bénéficiant de la dynamique engendrée par la reprise de plusieurs activités industrielles, les exportations en électronique et électricité ont excédé 13,25 MMDH, avec une croissance de 28,5%.

Perspectives d'évolution des ex-



portations: quand la souveraineté devient maître-mot

Cette belle prestation des exportations au cours de l'année écoulée laisse présager un avenir encore plus prometteur où la souveraineté devient un maître-mot. D'ailleurs, cette souveraineté se veut un levier d'exportation et de renforcement du rôle du Maroc comme locomotive économique sûre pour l'Afrique et le monde entier.

C'est ce qu'a affirmé l'expert international Amine Laghidi, président de l'Association marocaine des exportateurs (ASMEX) Centre Région Rabat, dans une interview à la MAP.

Il a, à cet effet, relevé que la souveraineté, via ses différents axes, est capable de transformer les menaces externes en opportunités de commerce et les importations croissantes en des investissements nationaux et internationaux destinés à développer davantage d'exportations, après avoir honoré les besoins locaux et régionaux.

S'arrêtant sur la souveraineté sanitaire et le tourisme médical, M. Laghidi a souligné que le projet de l'unité de fabrication et de mise en seringue de vaccins anti-Covid et autres vaccins au Maroc devrait permettre une hausse importante des exportations marocaines en produits pharmaceutiques.

Et de poursuivre qu'un tel projet aura un impact positif et "upgrade" de tout le secteur pharmaceutique, renforçant sa compétitivité et rehaussant la qualité des services dont il bénéficie, notamment en matière de logistique, de packaging et distribution.

Il s'agit aussi d'offrir une gamme plus large de produits supports (que ce soit en sous-traitance ou en intrants/composants actifs stratégiques) à même d'attirer de nouveaux inves-

tissements étrangers et de nationaux et de renforcer les investissements actuels, a ajouté M. Laghidi.

"La confiance dont bénéficie désormais le secteur de la santé marocain et sa bonne réputation à l'échelle internationale, sont une manne bénéfique pour tout investisseur privé du secteur", a-t-il fait valoir, estimant que le tourisme médical se veut un créneau porteur qui devra connaître un essor important lors des prochains mois et années.

Ce type de tourisme devrait profiter d'un triple effet: L'attractivité désormais acquise du Maroc en tant que destination santé, le dynamisme du secteur privé de la santé notamment après la dernière réforme mise en place, ainsi que l'intérêt porté par les fonds d'investissements étrangers qui considèrent le Royaume comme porte d'entrée en l'Afrique.

La souveraineté énergétique: énergie verte et gaz naturel

Pour M. Laghidi, le secteur de l'énergie, déjà très dynamique grâce à la vision éclairée de S.M le Roi, a permis au Maroc de devenir champion d'Afrique en matière de production d'énergie verte (45% du mix électrique national) et champion également en matière d'exportation de cette électricité verte notamment vers l'Europe.

Ainsi, plusieurs opportunités en découlent, notamment le renforcement de l'exportation d'électricité verte vers l'Europe, un créneau attractif aux investisseurs étrangers, et l'exportation d'électricité vers l'Afrique sur le court terme, notamment depuis le raccordement de Dakhla au réseau électrique national, à travers une autoroute énergétique de plusieurs milliers de kilomètres (km) de câble, a-t-il détaillé.

Et de soutenir qu'il s'agit également de la découverte de réservoirs gaziers à l'est du Maroc et à l'ouest vers Larache. Une fois les réserves évaluées et la production entamée, cela devrait permettre une nouvelle source d'export pour le Maroc de gaz d'abord, par pipeline (le Maghreb Europe n'étant qu'à 11 km du gisement Ouest), mais également en gaz liquide une fois la capacité installée.

Par ailleurs, M. Laghidi a fait savoir qu'il existe des leviers de choix, notamment le potentiel d'exportation "énorme" des 12 régions, puisque actuellement 4 régions comptent pour 80% des exportations nationales.

Selon lui, investir dans des chaînes de distribution à l'étranger permettrait de faire en quelques mois ce qui prendrait des années, à savoir la diversification des destinations d'export et des produits d'export.

En outre, il est question de l'amélioration de la valeur ajoutée des exportations, laquelle est considérée comme une obligation pour renforcer la capitalisation existante et encourager l'investissement national et étranger en passant par la mise en place d'une stratégie synchronisée, a indiqué M. Laghidi. L'expert appelle aussi à utiliser la culture marocaine moderne, riche, ancrée dans le temps et diversifiée comme levier d'attraction des clients autour du "Made in Morocco".

Globalement, le Maroc semble sur la bonne voie pour consolider le sentier de croissance de ses exportations et poursuivre sa dynamique sur les marchés internationaux, profitant de ses atouts compétitifs, des diverses opportunités qui se profilent et de son attractivité suscitant l'intérêt des investisseurs privés.

Par Yosra Bougarba (MAP)

Culminant à près de 327 milliards de dirhams en 2021, elles ont affiché une croissance de 24,3% par rapport à 2020

Le PNB du Fonds d'équipement communal progresse de 2%

Le Fonds d'équipement communal (FEC) a réalisé un Produit net bancaire (PNB) de 637 millions de dirhams (MDH) en 2021, en progression de 2% par rapport à l'exercice 2020.

L'institution a enregistré au cours de l'exercice 2021, "une évolution positive" de ses principaux indicateurs financiers, conséquence de "l'accroissement des créances sur la clientèle, conjugué à la qualité du portefeuille de prêts", explique le FEC dans un communiqué financier.

"Malgré le contexte qui prévaut, les indicateurs finan-

ciers et de solvabilité restent bien orientés, reflétant à nouveau la résilience à date de la Banque", fait observer la même source.

Les décaissements de prêts s'établissant à 2,87 milliards de dirhams (MMDH) ont permis le financement de projets au profit des différentes catégories de collectivités territoriales, relève l'institution, notant que ces financements ont principalement porté sur la réalisation de projets de mise à niveau des villes, de restructuration des quartiers sous-équipés et d'infrastructures routières, notamment

ceux visant la réduction des disparités territoriales et sociales.

A travers ces nouveaux financements, les créances sur la clientèle ont atteint 26,18 MMDH à fin 2021, en hausse de près de 1 MMDH par rapport au niveau enregistré au cours de l'exercice 2020, qui s'était établi à 25,20 MMDH, précise la même source. A fin 2021, l'endettement financier a atteint plus de 22 MMDH, avec une prépondérance des emprunts obligataires, qui y représentent une part de 39%.

Lutte contre les effets de la sécheresse

Le Crédit Agricole du Maroc mobilise 6 MMDH

Le Crédit Agricole du Maroc (CAM) a annoncé avoir mobilisé 6 milliards de dirhams (MMDH) pour le déploiement du programme gouvernemental de lutte contre les effets de la sécheresse.

"Suite aux hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, visant à mobiliser une enveloppe de 10 milliards de dirhams pour lutter contre les effets de la sécheresse, le Crédit Agricole du Maroc se mobilise pour accompagner les mesures d'urgence du gouvernement et fournir l'aide aux agriculteurs et éleveurs concernés", indique la banque dans un communiqué.

Le Crédit Agricole du Maroc, banque citoyenne, fidèle à sa mission de service public et à son soutien permanent au monde rural, a ainsi mis en œuvre un ensemble de mesures qui ont été présentées lors de la réunion interministérielle tenue le jeudi 17 février 2022 sous la présidence du chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, fait savoir la même source.

Il s'agit d'un dispositif d'atténuation des effets de la sécheresse et leurs impacts sur les agriculteurs, prévu par la banque et ses filiales (Tamwil el fellah) qui s'articule autour de 3 axes, précise la banque. Le premier axe porte sur la mise en place d'une enveloppe additionnelle de 6 MMDH destinée notamment au financement des cultures printanières à travers le produit "Filaha Rabiya". La banque accordera ainsi aux agriculteurs des périmètres adaptés, des financements adéquats pour l'installation et l'entretien des cultures printanières, (maraîchage, maïs, tournesol, melon, pastèque, ...).

L'enveloppe est également consacrée au financement et de l'entretien de l'arboriculture via le produit "Al Ghars". Le Crédit Agricole du Maroc accordera aux arboriculteurs des financements pour continuer à assurer l'entretien nécessaire de leurs vergers,



notamment l'irrigation, l'acquisition de fertilisants, les traitements phytosanitaires, etc et ce dans le but de réduire l'impact du déficit pluviométrique sur les activités arboricoles et sauvegarder les futures productions.

Il s'agit en outre de contribuer au financement de la sauvegarde du cheptel via le produit "Laksiba". Dans le but d'aider les éleveurs à sauvegarder leur cheptel et pouvoir acquérir l'orge (2DH/kg) mis à leur disposition par les services du ministère de l'Agriculture au niveau des différents sous du Royaume, le Crédit Agricole du Maroc leur accordera des crédits pour l'achat d'aliment de bétail.

L'enveloppe budgétaire devra également contribuer au financement de la reconstitution du cheptel laitier à travers le produit "Genisses". Afin de remédier à la situation actuelle des élevages lai-

tiers caractérisés par la faiblesse des taux de naissance et la perspective de réduction des effectifs, le CAM procédera à la mise en place d'un produit spécifique dédié au financement de l'acquisition des génisses permettant la reconstitution du cheptel laitier. Il s'agit en outre du financement du comblement des besoins du marché national en céréales et en aliments de bétail et ce, en concertation avec les services du ministère chargé de l'Agriculture et selon des mécanismes de contrôle et de suivi arrêtés avec les services concernés et notamment l'ONICL.

Le deuxième axe du dispositif est relatif au traitement de l'endettement des agriculteurs pour leurs échéances à venir. Dans le but de soutenir les agriculteurs pendant cette campagne difficile, le Crédit Agricole du Maroc procédera,

dans un premier temps, à la mise en place d'un moratoire.

Pour les petits agriculteurs opérant au sein de toutes les filières de productions agricoles, le sera procédé au traitement automatique suivant : report avec décalage d'une année des échéances des crédits échus; suspension des actions en justice anciennement intentées.

Pour les autres agriculteurs, la situation de leur endettement sera examinée, au cas par cas, et des facilités de paiement leur seront accordées selon leur capacité de remboursement.

Dans un deuxième temps et pour permettre aux agriculteurs de financer leurs campagnes à venir, un reprofilage de l'endettement sera étudié pour proposer des solutions optimales et réalistes, précise la banque.

Le dernier axe concerne l'ac-

compagnement financier des investissements innovants en matière d'eau d'irrigation, fait savoir le communiqué, notant que le CAM mettra en place, avec le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, des solutions innovantes pour financer des investissements, privés ou dans le cadre du partenariat public-privé (PPP), visant à améliorer l'accès à l'eau d'irrigation et à en réduire le coût.

Ces financements peuvent concerner, au-delà des investissements classiques, des unités locales de désalinisation, notamment des ressources en eau provenant des nappes phréatiques saumâtres dans les régions de Doukkala et de l'Oriental, ou la reconversion à l'énergie solaire pour réduire le coût du pompage, conclut le communiqué.

Présentation à Casablanca de l'ouvrage "Le lycée Imam Malik dans les années 70"

«L'histoire a bien voulu nous réunir aujourd'hui à Casablanca après tant d'années passées, nous les milliers de l'Imam Malik». C'est par cette belle parole que le docteur Mohammed Hassaoui, professeur à l'Université Mohammed V, et ancien élève interne du lycée Imam Malik à Casablanca, a réagi lors du café littéraire organisé vendredi 18 février 2022 au club Hamadani des enseignants à Hay Hassani à Casablanca.

Organisé par l'Association marocaine des victimes du terrorisme, présidé par Souad Begdouri El-Khammal, ancienne professeure au même lycée dans les années 80, ce café littéraire a eu comme sujet la présentation de l'ouvrage collectif, en langue arabe, sorti récemment sous le titre «Le lycée Imam Malik à Casablanca dans les années 70. Les métamorphoses d'une génération». La présentation de ce recueil de témoignages d'anciens élèves et professeurs dudit lycée a drainé au club Hamadani

un parterre d'intellectuels et enseignants qui ont évoqué le rôle positif de l'école publique dans la formation de plusieurs générations de Marocaines et de Marocains.

Le professeur Hassaoui a proposé que la deuxième édition de l'ouvrage porte comme sous-titre «Les milliers de l'Imam Malik» en référence au lycée casablancais, sis au quartier Belvédère, qui a formé plusieurs contingents d'élèves issus de la capitale économique ainsi que des villages et petites villes voisines dans les années 60 et 70.

Le docteur Abdellah Ziouziou, modérateur du café littéraire, a notamment mis en exergue un certain nombre de valeurs de citoyenneté, d'ouverture et de modernité qui émanent des témoignages de cet ouvrage et qui se croisent tout à fait avec les valeurs de l'association, organisatrice de l'événement, dont il est le vice-président. Il a donné ensuite la parole aux deux auteurs de l'ouvrage Ahmed Layouni et Mustapha

Jmahri qui ont, tous deux, souligné la méthodologie et le parcours entrepris pour sa réalisation et sa préparation, animés en cela par un devoir de fidélité et de reconnaissance envers une institution qui leur a donné : un savoir et un avenir.

Le professeur Abdellatif Youssefi, préfacier du livre, et ancien délégué du ministère de l'Éducation nationale à Casablanca, a, quant à lui, mis l'accent sur la nécessité d'octroyer les moyens nécessaires à l'école publique pour qu'elle puisse jouer son rôle social et culturel au sein de la société et dans la formation des jeunes générations comme elle l'a fait, et à merveille, pour les générations des années 60 et 70. Il a également appelé les anciens de cet établissement à contribuer à la continuation de son rayonnement.

Hammadi Guerroum, critique de cinéma, bachelier du lycée Imam Malik en 1970, et Mohammed Balaji, professeur universitaire, ancien enseignant au

même lycée dès 1968, ont, pour leur part, présenté un témoignage dans lequel ils soulignèrent que le lycée Imam Malik, établissement d'excellence créé en 1936, n'a pu réaliser tous ces bons résultats que grâce à la contribution de plusieurs éléments : un bon internat, un proviseur rigoureux, feu Larbi Amor, un staff administratif efficace et un corps enseignant maroco-français compétent.

Le côté architectural de l'établissement n'a pas échappé à l'analyse dans la mesure que sa forme fermée sur l'extérieur, avec de hautes murailles, a permis de focaliser l'attention des élèves sur l'essentiel, les études et la vie interne.

Après un débat fructueux entre l'assistance et les intervenants, Khadija Benrrahou, proviseure actuelle du lycée Imam Malik, a informé que son établissement organisera une rencontre de présentation de cet ouvrage fin mars prochain.

Par Mustapha Jmahri



A Dallas, l'art et la culture marocains à l'honneur

La culture marocaine du partage, de tolérance et du vivre-ensemble et la richesse du patrimoine artistique national ont été à l'honneur à Dallas, grande métropole du Texas, deuxième Etat américain par la superficie et la population.

Initiée par le Moroccan American Council (AMC), cette manifestation artistique a vu converger en fin de semaine un public enthousiasmé de Marocains de toutes confessions, provenant parfois d'autres Etats américains voisins, ainsi que des membres de la communauté arabe, et nombre d'Américains venus célébrer l'amitié ancestrale qui lie les deux pays.

Cette soirée artistique qui s'est déroulée, dans une ambiance familiale et amicale, a été animée par deux grands noms de la chanson marocaine, en l'occurrence Abderrahim Souiri et Younes Rbati.

Par leurs voix fortes et envoûtantes, les deux artistes ont embarqué un public totalement subjugué, dans un périple à travers le temps pour se remémorer avec un brin de nostalgie, différents genres musicaux, dont la chanson populaire, le chaâbi, la musique andalouse, le malhoun mais aussi plusieurs morceaux de la chanson patriotique répétés en chœur par des MRE jalousement attachés à leur mère-patrie et mobilisés, comme toujours, pour contribuer encore plus à sa marche de développement en cette phase post-pandémie.

Le spectacle, qui a tenu toutes ses promesses, a permis de célébrer la diversité de la culture marocaine et de mettre aussi en avant le patrimoine judéo-marocain, une des composantes essentielles de l'identité culturelle du Royaume aux divers affluents, a indiqué à la MAP Abderrahim Souiri, devenu au fil des ans et des prestations au Maroc et à l'étranger, un ambassadeur attiré de la musique traditionnelle arabo-andalouse.

En signe de reconnaissance aux Marocains du monde, un hommage émouvant a été rendu par les organisateurs à la philanthrope et actrice associative, Zohra Georgette Elkaim Moyal. Cette juive marocaine qui a vu le jour à Tiznit a fait ensuite une bonne partie de sa vie à New York, s'illustrant pour son engagement en faveur de sa communauté, du rayonnement du Royaume et du raffermissement des liens maroco-américains.

Le regard toujours pétillant et la sourire chaleureux, malgré le poids de l'âge, Mme Georgette, accompagnée pour l'occasion de ses jeunes petits-enfants, a dit à la MAP ne pas trouver de mots assez forts pour exprimer sa gratitude et son attachement indéfectible à SM le Roi Mohammed VI et au Trône alaouite, ciment de la nation marocaine qui se distingue par la symbiose singulière entre ses différents composantes de toutes confessions.

Pour elle, la reprise des relations diploma-

tiques entre le Maroc et Israël est une autre expression des valeurs de paix, de tolérance et de vivre-ensemble toujours prônées par le Royaume, sous la conduite du Trône alaouite.

La cérémonie d'hommage s'est déroulée en présence notamment du président de la Chambre de commerce et d'industrie Maroc-Israël, Saïd Benryane et Jonathan Levy, vice-président de cette instance qui se propose de contribuer à favoriser le partenariat économique entre les deux pays.

Nombre de RME ont exprimé leur joie de se retrouver pour cette manifestation artistique qui, par son aspect festif dans la pure tradition de fête marocaine, revêt un caractère particulièrement symbolique d'un retour à une vie «normale» après deux années de restrictions imposées par la pandémie, a indiqué le président de l'AMC, Chaïb Salih.

Et d'ajouter que de tels événements permettent de renforcer le sentiment d'appartenance à la mère-patrie tout en étant pleinement intégré dans le pays d'accueil, un sentiment que tout MRE tient aussi à transmettre aux générations futures au même titre que les valeurs de tolérance, d'ouverture et du vivre ensemble qui font l'exception marocaine.

Pour Moncef Ouazzani, directeur d'une compagnie d'ingénierie à Dallas, il s'agit d'un moment de communion entre les membres de plus en plus nombreux de la communauté ma-

rocaïne aux Etats-Unis, pour se connaître, échanger des idées et tisser des liens d'amitié et de réflexion sur d'autres actions à venir.

Même son de cloche chez Zakariae Yerrou, jeune entrepreneur, qui a fait le déplacement de l'Etat du Mississippi (quelque 700 km) pour assister, en compagnie de son épouse palestinienne, à cette manifestation artistique, et renouer, a-t-il dit, avec la culture du Maroc qu'il n'a pas pu visiter ces deux dernières années mais aussi entrevoir un avenir plus prometteur de coordination entre la diaspora marocaine en cette partie des Etats-Unis.

Pour Amine Bentahar, qui dirige une société de marketing digitale à Dallas, la communauté marocaine à Texas ne cesse de s'agrandir et compte un grand nombre de cadres dynamiques et tournés vers les métiers d'avenir, d'où l'impératif, selon lui, de mutualiser les efforts et de favoriser la création de partenariats à valeur ajoutée entre les compétences marocaines aux Etats-Unis et avec les acteurs économiques, les universités et les instituts de recherche américains et marocains.

Presque aussi vaste que le territoire de la Grande-Bretagne et de la France réunies et avec une population avoisinant les 30 millions d'habitants, le Texas est un Etat riche par ses ressources agricoles, pétrolières et gazières. Il vit actuellement au rythme d'une forte croissance économique.

“Dounia” de Taha Adnan sur les planches en Catalogne



La pièce de théâtre "Dounia", un monodrame poignant sur le parcours d'une jeune femme en quête d'"identité existentielle", de l'auteur marocain Taha Adnan, sera sur les planches les 26 et 27 février au Théâtre national de Catalogne (TNC).

Traduite en catalan par Elisabet Rafols-Sagués, dans le cadre d'un échange entre le Théâtre royal flamand (KVS) et le TNC, et mise en scène par Marie-Aurore d'Awans, la pièce de théâtre raconte l'histoire de Dounia qui a beaucoup souffert, dans son enfance, du manque d'affection et de dialogue au sein de sa famille issue de l'immigration.

Écrite à l'origine en arabe, traduite en français par Xavier Luffin et relue par Catherine Charruau, "Dounia" présente le portrait d'une jeune femme "en manque de repères et d'identité" qui jette "un regard sensible sur la réalité de nos

sociétés multiculturelles à travers le filtre de son parcours emblématique, mais aussi ses frustrations, contradictions et excès", lit-on sur sa fiche de présentation.

À travers les 18 actes de la pièce, le poète et dramaturge Taha Adnan permet à son héroïne, fille de migrants marocains établis à Bruxelles, de se confier avec franchise et spontanéité pour se libérer du poids d'un passé plein d'angoisses et d'épreuves difficiles.

Née suite à une grossesse "non désirée", elle s'est toujours sentie comme la fille "mal-aimée". Souffrant d'un conflit culturel et intergénérationnel avec ses propres parents, ainsi que d'une absence de dialogue et de communication, Dounia se sent seule et isolée.

Adolescente, elle découvre son pouvoir d'attraction sur les hommes et accepte un mariage sans amour. Abdel, son mari, est

arrêté et emprisonné. En prison, il embrasse le djihad. Une fois sorti, il part mener le combat hors de Belgique. À son retour après un attentat, ils se donnent rendez-vous.

Selon Taha Adnan, ce monologue décrit la lutte continue de Dounia pour s'affirmer en tant que jeune femme forte au caractère bien trempé. Pour le dramaturge belgo-marocain, "Dounia" reflète plusieurs questionnements sur le conflit générationnel, l'intégration et la crise identitaire.

Né à Marrakech, le poète et écrivain Taha Adnan réside depuis 1996 à Bruxelles. Il est membre de l'Union des écrivains du Maroc et du Collectif de poètes bruxellois. Il est auteur de plusieurs livres et recueils de poésie, dont "Dounia", "Ceci n'est pas une valise", "Bruxelles, la marocaine", "Bye Bye Gillo", "Je hais l'amour" et "Transparences".

Bouillon *de culture*

Parution

Un nouvel ouvrage célébrant la quintessence de la poésie sahraouie sbaïe, de feu Mohamed Rachid Sidi, vient d'être publié par le club littéraire de Marrakech. La publication de ce livre, qui met en lumière les recherches et l'œuvre du défunt en rapport avec cette thématique poétique, intervient en reconnaissance de la riche contribution de ce chercheur membre dudit club, lit-on dans la préface de ce livre.

L'ouvrage regroupe des poèmes de la tribu sbaïe, des études scientifiques, des rapports poétiques et des textes sur cette thématique, dont la collecte n'était pas facile, étant donné qu'il s'agit d'une littérature tombée dans l'oubli, souligne l'écrivain Mohamed Ouilali, également membre du club littéraire de la Cité ocre.

Ce livre se veut une contribution à l'enrichissement de la création littéraire et poétique marocaine, en général, et de celle sahraouie, en particulier, a-t-il indiqué, expliquant que cette initiative de collecter ces textes intervient dans le cadre de l'action du Club visant la mise en lumière et la préservation de cet héritage littéraire délaissé.

Cette œuvre poétique a été consolidée par nombre d'études comme «L'expérience de Mohamed Rachid Sidi dans la revivification de la poésie marocaine sahraouie tombée dans l'oubli», d'Abderrahmane Kharchi, «Conclusions préliminaires d'anciens textes de la littérature marocaine : la poésie marocaine sahraouie (tribu sbaïe) comme modèle entre les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, Moulay Rachid Sidi», de Hamid Mansoum, et «Le lexique rhétorique et son utilisation chez les poètes sbaïes», de Mohamed Ouilali.

Exposition

L'exposition "Renaissance" de Rajae Lahlou dont le vernissage a été donné samedi à la galerie Living 4Art de Casablanca, est un appel à l'espoir et à l'optimisme. Les œuvres exposées jusqu'au 23 mars sont, à l'instar de bien d'autres, un voyage, une sorte de pèlerinage qui permet de se retrouver avec soi-même, et de voir au plus profond de son âme.

Selon la galerie, l'artiste aspire à travers cette exposition de montrer le chemin menant vers le nouvel essor et ce, en dépit des échecs et des périodes de crise, en mettant l'accent sur la conviction et la foi qui permettent à l'Homme de renaître de ses cendres tel un Phoenix et de repartir de zéro.

Dans une déclaration à la presse, l'artiste chevronnée a souligné que l'exposition "Renaissance" tend dans son essence à promouvoir l'espoir vu qu'on peut toujours saisir une deuxième chance dans la vie et avoir un nouveau départ, notant que l'exposition est un appel à promouvoir la vie et l'optimisme et bannir le pessimisme et la résignation.

L'objectif est de diffuser la joie et la sérénité notamment en ces temps difficiles dictés par la pandémie de coronavirus, a-t-elle poursuivi, relevant que cette exposition où on constate une forte présence de la femme, s'inscrit en droite ligne avec l'esprit de son exposition "Miroir de l'âme".

L'exposition serait ainsi synonyme d'espoir, la conviction d'avoir un futur meilleur, explique la galerie Living 4Art, notant qu'en choisissant d'emprunter ce sentier, l'on peut finalement voir la lumière au bout du tunnel.

Expo 2020 Dubai

Des spectacles folkloriques maroco-saoudiens illustrent la richesse du patrimoine culturel des deux Royaumes

Le pavillon d'Arabie saoudite à l'Expo 2020 Dubai a accueilli, dimanche en partenariat avec le pavillon marocain, des spectacles musicaux folkloriques reflétant la richesse et la diversité du patrimoine culturel des deux Royaumes. Ainsi, deux groupes folkloriques des deux pays ont offert des performances époustouflantes du chant patrimonial, suscitant l'admiration de centaines de visiteurs de l'Expo 2020 Dubai, à laquelle participent 192 pays.

Ces performances maroco-saoudiennes ont été interprétées devant l'écran numérique du pavillon saoudien, décoré des drapeaux des deux pays sous le slogan "Le Royaume d'Arabie saoudite accueille le Maroc". Après des performances individuelles de chants et de danses qui illustrent

l'originalité et l'enracinement des arts folkloriques traditionnels des deux Royaumes, les deux groupes folkloriques se sont fusionnés pour offrir un spectacle commun, rythmé et harmonieux, reflétant l'histoire commune des deux Royaumes et leur civilisation ancestrale.

Ces spectacles reflètent la profondeur des relations fraternelles maroco-saoudiennes, favorisant l'ouverture de nouveaux ponts de communication culturelle entre les deux pays et le renforcement de leurs relations dans divers domaines.

En plus d'une programmation économique et scientifique diversifiée, le Pavillon Maroc propose, dans différents espaces de l'Expo 2020 Dubai, une programmation artistique diversifiée visant à permettre aux



visiteurs de découvrir le dynamisme culturel et économique du Royaume ainsi que la diversité de son patrimoine matériel et immatériel. Cette programmation artistique

et culturelle vise aussi à faire connaître les différents aspects intergénérationnels, et à présenter une image rayonnante du Royaume.

MODIFICATION
I/- suivant au PV de l'AGE en date du 24/11/2021 de la société RHITA MALAK-BAT SARL, il a été décidé :
- Dissolution anticipée suite à une cessation totale de l'activité.
II/-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de COMMERCE de CASA-BLANCA. le 27/12/2021 sous le numéro 806038.

BLANCA. le 27/12/2021 sous le numéro 806037.
N° 1301/PA

« CASA GOBLET »
CONSTITUTION
I- Aux termes d'un acte sous-seing privé, il a été établi les statuts d'une SARL, aux caractéristiques suivantes :
- Dénomination : « CASA GOBLET »
- Forme : SARL.AU
- Objet social : Fabrication et commercialisation de gobelets pour usagers de lieux de cafés, restauration et autres lieux d'événementiels publics ; et toutes opérations sociales en rapport avec cet objet.
- Siège social : 13, rue Ahmed el Mejjati, Res, les Alpes N.8.- Mâarif Casablanca
- Durée : 99 ans
- Capital social : Cent

milie dirhams (100.000,00 DH), divisé en Mille parts sociales de cent dirhams (100 DH) chacune, totalement souscrites par l'Associé unique M. DAHBI Nabil (1000 Parts). Le nominal du capital étant mis à la disposition de la société.
- Exercice social, du 1er Janvier, au 31 Décembre de chaque année.
- Gérance : la société est gérée par son Associé unique M. DAHBI Nabil, pour une durée indéfinie, avec pouvoirs de signature sociale unique.
II/ Le dépôt légal a été effectué au CRI de Casablanca, en date du 11/11/2021.
Pour Mention
LA GERANCE
N° 1302/PA

MODIFICATION
I/- suivant au PV de l'AGE en date du 24/11/2021 de la société JALYOU-BAT SARL, il a été décidé :
- Dissolution anticipée suite à une cessation totale de l'activité.
II/-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de COMMERCE de CASA-

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Concernant la location de (14) lots de terrains collectifs revenant aux collectivités ethniques El Atatoua - El Modia - Beni Oual pour la réalisation de Projets d'investissement dans le domaine agricole

La province de Sidi Kacem (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location de (14) quatorze lots de terrains collectifs revenant aux collectivités ethniques El Atatoua - El Modia - Beni Oual, pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné dans le tableau ci-dessous :

Nom du Collectif	N° de Lots	Collectivité ethnique propriétaire	Caidat	Centroides	Superficie	Référence Foncière	Spécificité	Prix de location d'ouvertures
Bled Shira	1	El Atatoua El Modia Beni Oua	Lamrabih	X=498790 Y=427958	20 Ha 01 Ar 91 Ca	DA 351	Terrain nu	1000 Dh/Ha/an
	2			X=499447 Y=427705	28 Ha 52 Ar 92 Ca			
	3			X=499746 Y=427433	30 Ha 49 Ar 88 Ca			
	4			X=498420 Y=426374	31 Ha 80 Ar 83 Ca			
	5			X=497913 Y=426017	19 h 58 Ar 23 Ca			
	7			X=498497 Y=426057	21 Ha 88 Ar 09 Ca			
	8			X=498943 Y=426324	29 Ha 49 Ar 01 Ca			
	9			X=498378 Y=425839	21 Ha 28 Ar 97 Ca			
	10			X=498962 Y=425804	27 Ha 19 Ar 58 Ca			
	11			X=498497 Y=425474	26 Ha 06 Ar 08 Ca			
	12			X=498873 Y=424994	25 Ha 85 Ar 93Ca			
	13			X=497326 Y=425176	14 Ha 06 Ar 17 Ca			
	14			X=498496 Y=424401	21 Ha 74 Ar 23 Ca			
	15			X=498722 Y=423616	29 Ha 43 Ar 74 Ca			

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales au siège de la Province de Sidi Kacem ou téléchargé du site WEB de la Direction des Affaires Rurales : ww.terrescollectives.ma.

Pour tous renseignements complémentaires contacter les numéros de téléphone : **0537592727 - 0671810356**.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis au niveau de la Division des Affaires Rurales au siège de la Province de Sidi Kacem à partir du 28 Février 2022 jusqu'au 15 Avril 2022 à 15 H, délai de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 20 Avril 2022 à 10 H au siège de la Province de Sidi kacem.

N°1305/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 20-24/ZAG/2022

SEANCE PUBLIQUE

Le 18 Mars 2022, à partir de 10 h 00 mn du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Zagora sis au quartier administratif Zagora, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS DHS TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DHS)
20/ZAG/2022	ACHAT DES PRODUITS ALIMENTAIRES DESTINEES AUX SESSIONS DE FORMATION CONTINUE EN MATIERE D'EPICERIE.	385473,50 DH	5 800,00 DH
21/ZAG/2022	ACHAT DES PRODUITS ALIMENTAIRES DESTINEES AUX SESSIONS DE FORMATION CONTINUE EN MATIERE DES LEGUMES ET FRUITS.	355725,00 DH	5 400,00 DH
22/ZAG/2022	ACHAT DES PRODUITS ALIMENTAIRES DESTINEES AUX SESSIONS DE FORMATION CONTINUE EN MATIERE DE POULETS ET GEUFS.	371000,00 DH	5600,00 DH
23/ZAG/2022	ACHAT DES PRODUITS ALIMENTAIRES DESTINEES AUX SESSIONS DE FORMATION CONTINUE EN MATIERE DE VIANDES.	365000,00 DH	5 500,00 DH
24/ZAG/2022	ACHAT DES PRODUITS ALIMENTAIRES DESTINEES AUX SESSIONS DE FORMATION CONTINUE EN MATIERE DE PAIN ET GATEAUX.	228 000,00 DH	3500,00 DH

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à ZAGORA. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 10 du règlement de la consultation

N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel prévu par le règlement de consultation.

N°1303/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Concernant la location d'un lot de terrain collectif revenant à la collectivité ethnique Chbanate pour la réalisation de Projet d'investissement dans le domaine agricole

La province de Sidi Kacem (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location d'un lot de terrain collectif revenant à la collectivité ethnique Chbanate, pour la réalisation de projet d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné dans le tableau ci-dessous :

Nom du Collectif	N° de Lot	Collectivité ethnique propriétaire	Caidat	Centroide	Superficie	Référence Foncière	Spécificité	Prix de location d'ouverture
Jhane El Caid Ben Zanzoune	1	Chbanate	Tekna-Bir Taleb	X=480380 Y=413138	5 Ha 33 A 77 Ca	TF 13394/R	Terrain planté partiellement en olivier	1500 Dh/Ha/an

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales au siège de la Province de Sidi Kacem ou téléchargé du site WEB de la Direction des Affaires Rurales : ww.terrescollectives.ma.

Pour tous renseignements complémentaires contacter les numéros de téléphone : **0537592727 - 0671810356**.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis au niveau de la Division des Affaires Rurales au siège de la Province de Sidi Kacem à partir du 28 Février 2022 jusqu'au 15 Avril 2022 à 15 H, délai de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 20 Avril 2022 à 10 H au siège de la Province de Sidi kacem.

N°1304/PA

REAS
SOCIETE
A RESPONSABILITE
LIMITEE
RC 336263
CASABLANCA
Continuation
Aux termes de sa délibération du 30 09 2021, la collectivité des associés de la société AE PHOTONICS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00 DH Dirhams et dont le siège social est fixé à Casablanca - AIN JEMAA BOUSKOURA 20182 (RC : Casablanca 336263) a décidé, conformément à l'article 86 de la Loi 5-96 telle que modifiée par la Loi n° 21-05 du 14 février 2006 et la Loi n° 24-10 du 2 juin 2011, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société et de continuer la société sans modification aucune.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le 810925 le 01 02 2022
N° 1280/PA
AE PHOTONICS
SOCIETE
A RESPONSABILITE

LIMITEE
RC 31 59 51
CASABLANCA
Continuation
Aux termes de sa délibération du 30 09 2021, la collectivité des associés de la société AE PHOTONICS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 440 000,00 DH Dirhams et dont le siège social est fixé à Casablanca - AIN JEMAA BOUSKOURA 20182 (RC : Casablanca 315951) a décidé, conformément à l'article 86 de la Loi 5-96 telle que modifiée par la Loi n° 21-05 du 14 février 2006 et la Loi n° 24-10 du 2 juin 2011, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société et de continuer la société sans modification aucune.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le n° 810919 le 01 02 2022.
N° 1281/PA
ACCELUM
I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 08/02/2022 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société SARL AU dont

les caractéristiques sont les suivants : Objet : - Entrepreneur de menuiserie aluminium - L'Achat la vente, l'importation, l'exportation et l'exploitation de tout commerce marchandises ou matériels de quelque nature que ce soit.
* Dénomination : « ACCELUM » * Siège : RESIDENCE PRIMA OFFICE N 105 APPT 16 ETG 3 ANGLE 11 JANVIER ET MOSTAFA MAANI Casablanca. -Durée : 99 ans. -Capital : 100.000,00 DHS souscrit en numéraire et divisé en 1000 parts de 100.00 DHS répartie comme suite: M. EL BLAGE HAMZA: 1000 PARTS, -Gérance : La société gérée et administrée par M. EL BLAGE HAMZA pour une durée illimitée. -Année sociale : 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca sous N° 813720 en date du 22/02/2022, Inscription : la société est inscrite au RC à Casablanca sous le n° 533607.
N° 1282/PA

ROYOUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
CERCLE DES AHMAR
CAIDAT DE JDOUR
COMMUNE TERRITORIAL JDOUR

AVIS D'EXAMEN DE COMPETENCE PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

La commune territoriale jdour organisera au siège de la commune les examens de compétence professionnelle au titre de l'année 2022 pour occuper les poste suivant :

Examens	Date d' examens	Nombre de postes	Condition de participation	Le dernier délai du dépôt des dossiers
Examen de compétence professionnelle pour occuper poste: Adjoint administratif 2eme grade échelle 07	25/03/2022	01	Destiné aux adjoint administratif 3eme grade échelle 6 ayant exécuté 6 ans de travail dans ce grade au 31/12/2022	21/03/2022
Examen de compétence professionnelle pour occuper poste: Adjoint technique 2eme grade échelle 07	25/03/2022	01	Destiné aux adjoint technique 3eme grade échelle 6 ayant exécuté 6 ans de travail dans ce grade au 31/12/2022	21/03/2022

Les demandes doivent s'adresser à Mr le président de C T jdour service du personnel

N°1283/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH -SAFI
PROVINCE DE SAFI
COMMUNE SEBT GZOUOLA

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 01 / 2022/GZL (SEANCE PUBLIQUE)

Le22/03/2022 A 11 heures sera procédé dans la salle des réunions de la commune sebt gzoula l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres de prix concernant :

N°	OBJET	MONTANT DE LA CAUTION PROVISoire	ESTIMATION DE L'ADMINISTRATION
01	Exploitations des parkings autos et vélocoteurs à la commune sebt gzoula	20000,00 DHS	3000 ,00DHS « Par mois »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la dite commune.

dans les conditions prévues en application de l'alinéa 2 du (§) 1 de l'article 16 et de (§) 1 et l'alinéa 3 du (§) 3 de l'article 17 du décret n°2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marches publics.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux règles des articles 27 et 29 et 31 du décret N° 2.06.388 précité.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre recepis leur plis dans le bureau service des marchés.
- ✓ Soit les envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues dans l'article 1 de cahier de charge

N°1284/PA



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

- Conformément à la loi organique n°02.12 relative à la nomination aux fonctions supérieures de l'Etat en application des dispositions des articles 49 et 92 de la constitution promulguée par le Dahir n°1.12.20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012) ;

- Vu le décret n°2.12.412 du 24 delquida 1433 (11 octobre 2012) en application des dispositions des articles 4 et 5 de la loi organique 02.12 sus-visée;

- Conformément à la loi 01.00 portant organisation de l'Enseignement Supérieur promulguée par le Dahir n°1.00.199 du safar 1421 (19 mai 2000) et notamment l'article 20;

- Et en application de la note ministérielle n°106/07 du 27 mars 2019 relative à la procédure de l'appel à candidature aux postes de Doyen ou de Directeur d'un établissement universitaire, et de la lettre de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du 17 février 2022 sous n°07/312;

Le Président de l'Université Moulay Ismail annonce, aux Professeurs de l'Enseignement Supérieur, l'ouverture de l'appel à candidature pour occuper l'un des postes suivants:

- Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers**
- Directeur de l'Ecole Supérieure de Technologie**

Les dossiers de candidature peuvent être retirés directement de la Présidence (Secrétariat du Président) sise à Marjane II - Meknès, du **7 au 11 mars 2022 inclus** selon les horaires administratifs en vigueur, ou par téléchargement, du site web de l'Université: www.umi.ac.ma

Les dossiers de candidature dûment constitués devront être déposés à l'adresse et suivant les horaires sus-indiqués, en six (06) exemplaires, plus une copie sous format électronique (USB en Word et PDF), **du 11 au 15 avril 2022 inclus**, contre récépissé.



جامعة مولاي اسماعيل، الرئاسة، مرجان 2، صندوق البريد : 298، مكناس، المغرب
 Université Moulay Ismail, Présidence, Marjane 2, BP:298, Meknès, MAROC
 الهاتف : 05 35 467 306 - الفاكس : 05 35 467 305
 البريد الإلكتروني : presidency@umi.ac.ma - الموقع الإلكتروني : www.umi.ac.ma

N°1285/PA

SOCIETE LITSBER CAR SARL
Constitution
Aux termes d'un acte S.S.P à EL AIOUN en date du 03/02/2022, a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: «LITSBER CAR» SARL.
Objet: Location de Voiture sans Chauffeur.
Siège social: Etage 01 Appt 02 Bd Maghrib El Arabi N° 54 El Aïoun.
Durée: 99 ans.
Capital Social: Cent Mille Dirhams (100.000,00dhs)
Les Associés: Rachid Litim CIN n° FC42658 propriétaire de 500 Parts sociale; SEBBAR Khalid CIN n° FC36638 propriétaire de 500 Parts sociale. Gérance: Said ZINOUN CIN n° FC34741.
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de lière Instance Taourirt le 18/02/2022 sous le N°79, RC n° 1459.

N° 1286/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL-BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.
«AGRILINAM» SARL.
SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100 000,00 DH
SIEGE SOCIAL: IMM 30 APPT 8 RUE MOULAY AHMED LOUKILI HASSAN RABAT.
RC : 155497 IF: 50611124
Au siège social : IMM 30 APPT 8 RUE MOULAY AHMED LOUKILI HASSAN RABAT, les associés de la société à responsabilité limitée «AGRILINAM» SARL. Ont décidé ce qui suit : Cession des parts sociales ; L'assemblée générale prend acte de cession de 250 parts sociales par Mr. MOULINE MOHAMMED-SALIM Titulaire de la CIN N° D853790 au profit de Mme. BOUDINE HAJAR, Titulaire de la CIN N° TK17507.
Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffé du tribunal de COMMERCE de RABAT sous le n°122283 RC n° 155497.

N° 1287/PA

HAMZAOUI-CASH SARL AU CONSTITUTION
RC N° :1457 VILLE RC : TAOURIRT
I. Aux termes d'un acte S.S.P à TAOURIRT endatedu27/01/2022a étéétabli les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes ;
- FORME : SARLAU
- DENOMINATION :HAMZAOUI-CASH
- OBJET : TRANSFERT D'ARGNET
- SIEGE SOCIAL: N 492 REZ-DE CHAUSSEE RUE MER-RAKECH HAY EL JADID
- DUREE : 99 ans.
- CAPITAL SOCIAL :10 000,00 Dirham DIVISE EN 100 PARTS DE 100,00 Dirham CHACUNE.
- LES ASSOCIE: Mr, HAMZAOUI AYOUB Parts sociales :100 parts
Soit au total :100 parts
- GERANCE :Mr, HAMZAOUI AYOUB pour une durée illimitée.
- ANNEE SOCIALE :DU 1ER Janvier AU 31 Décembre de chaque année

-Benefices : Les produits nets de chaque exercice après prélèvements l'égaux et statutaires seront répartis entre les associés proportionnellement à leurs parts.
II. La société a été immatriculée au RC N°1457 LE 18/02/2022 Au Tribunal Du Première Instance de Taourirt.

N° 1288/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE BENSILIMANE COMMUNE DE BOUZNIKA DIRECTION DES SERVICES SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2022/SM Réserve au PME, coopérative et auto-entrepreneur Séance publique

Le lundi 21 mars 2022 à 11:00 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion à la commune de Bouznika à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Entretien courant des bâtiments administratifs en l'occurrence l'ancien siège de la commune et le bureau communal d'hygiène sis à Bouznika, - Lot unique -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés, de la commune de Bouznika. Il peut également être téléchargé à partir du portail électronique des marchés : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6 000,00Dhs (Six Mille Dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 281 496,00 (deux cent quatre-vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-seize dirhams zéro centimes toutes taxes comprises).

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de Bouznika ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer leurs offres par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Il est prévu une réunion au siège de la commune de Bouznika suivie d'une visite des lieux le mardi 08 mars 2022 à 10 :00 Heures. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent

fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 1289/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE LA SANTE DELEGATION PROVINCIAL DE TETOUAN AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/DMST/2022 SEANCE PUBLIQUE

Le 17/03/2022 à partir de 10H, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé de Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre sur offre de prix pour : La maintenance préventive et corrective, y compris toutes pièces de rechange des équipements Médico-techniques installés aux formations sanitaires relevant de la délégation provinciale de Tétouan.

Lot 1 : La maintenance préventive et corrective, y compris toutes pièces de rechange des équipements de Réanimation-Anesthésie installés aux formations sanitaires relevant de la délégation provinciale de Tétouan.

Lot 2 : La maintenance préventive et corrective, y compris toutes pièces de rechange des colonnes de cœlioscopie, d'arthroscopie, de fibroscopie et d'une unité d'endoscopie digestive installés aux formations sanitaires relevant de la délégation provinciale de Tétouan.

Lot 3 : La maintenance préventive et corrective, y compris toutes pièces de rechange des colonnes de cœlioscopie, d'arthroscopie, de fibroscopie et d'une unité d'endoscopie digestive installés aux formations sanitaires relevant de la délégation provinciale de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

- LOT 1 :
- Cautionnement provisoire est fixé à : 10000DH (dix mille Dirhams)
- L'estimation des couts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : 859 800DH T.T.C (huit cent cinquante neuf mille huit cent Dirhams TTC).

LOT 2 :

- Cautionnement provisoire est fixé à : 10000 DH (Dix mille Dirhams)
- L'estimation des couts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : 701 880 DH T.T.C (Sept cent un mille huit cent quatre vingt Dirhams TTC).

LOT 3 :

- Cautionnement provisoire est fixé à : 6000 DH (Six mille Dirhams)
- L'estimation des couts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : 386 400 DH T.T.C (Trois cent quatre vingt six mille quatre cent Dirhams TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25, 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de Tétouan.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article (04) du règlement de consultation.

N° 1290/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE LA SANTE DELEGATION PROVINCIAL DE TETOUAN AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°02/DMST/2022 SEANCE PUBLIQUE

Le 18/03/2022 à partir de 10H, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé de Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre sur offre de prix pour: La maintenance préventive et corrective, y compris toutes pièces de rechange des équipements Médico-techniques d'ophtalmologie installés aux formations sanitaires relevant de la délégation provinciale de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

- Cautionnement provisoire est fixé à : 4.000,00 DH(Quatre milles Dirhams)
- L'estimation des coutsdes prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : 289 200 DH T.T.C (deux cent quatre vingt neuf mille deux cents Dirhams TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25, 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de Tétouan.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article(04) du règlement de consultation.

N° 1291/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Affaires Administratives et Générales AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 4/2022/MEF/AC/INF

Le 12 avril 2022, à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie et des Finances, 2ème étage, Quartier administratif - Rabat- Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'acquisition, l'installation et la mise en œuvre des équipements informatiques, pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, en trois lots :

- Lot n°1 : Postes de travail ;
- Lot n°2 : Postes de travail Portables ;
- Lot n°3 : Imprimantes et Scanners.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie et des Finances - Rabat - Chellah. Bureau n°234, 2ème étage Entrée «D». Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances

(www.finances.gov.ma / Rubrique "Appel d'Offres").

- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à :
- Lot n° 1 : Deux Cent cinquante Mille dirhams (250 000,00 DH)
- Lot n° 2 : Quatre-vingt-neuf mille dirhams (89 000,00 DH)
- Lot n° 3 : Cinquante-trois mille dirhams (53 000,00 DH)

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de :

- Lot n° 1 : Postes de travail 16 232 874,00 DH TTC (Seize millions deux cent trente-deux mille huit cent soixante-quatorze Dirhams toutes taxes comprises) ;
- Lot n° 2 : Postes de travail Portables 5 961 756,00 DH TTC (Cinq millions neuf cent soixante et un mille sept cent cinquante-six Dirhams toutes taxes comprises) ;
- Lot n° 3 : Imprimantes et Scanners 3 529 932,00 DH TTC (Trois millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent trente-deux Dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 10 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;
• soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie et des Finances ;
• soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

• soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics ;
Les prospectus et le tableau de conformité exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés auprès du bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie et des Finances, quartier administratif Rabat-Chellah Entrée D» et ce au plus tard le 11 avril 2022 à 14 heures 30 minutes.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation

N° 1292/PA

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Nador
Secrétariat Général
Division Urbanisme et Environnement
Service Environnement**

**Résumé d'arrêté
Ouverture d'enquêtepublique**

En vertu des arrêté, émis par le Gouverneur de la Province de Nador, N°: 05 en date du 18 Février 2022, il sera procédé au siège de la Commune de Bni Sidel Louta, Province de Nador, à l'ouverture d'une enquête publique durant 20 jours à partir du 08 Mars 2022, au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'Exploitation d'une Carrière d'ARGILE BENTONITIQUE à la Commune de Bni Sidel Louta pour le compte de la Ste: «NAIMEX Sarl»
Le dossier de l'enquête publique est disponible au siège de la Commune de Bni Sidel louta indiquée ci-dessus.

N°1293/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la région Béni Mellal-khenifra
Province de béni-Mellal
Cercle Aghbala
Caïdat Tizi Nisly
Commune Territoriale de Boutferda
Boutferda
Avis/d'appel d'offre ouvert
N° : 02/2022
Le lundi 21 mars 2022 à 11 : 00 heures, il sera procédé dans le bureau du président de la commune territoriale de Boutferda au siège de C/T BOUTFERDA; à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix pour vente aux enchères publiques des véhicules de la Commune usés et délaissés
Les concurrents peuvent retirer le dossier d'appel d'offres du bureau technique de la commune de Boutferda, ils peuvent également le télécharger à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.
• le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7 000,00 DH (sept mille dirhams).
• L'estimation du cout e prix départ de vente est

fixé à la somme de : 60 000,00 DH. (soixante mille dirhams).
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau technique de la C/T de Boutferda
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les envoyés via le portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par les articles 03 et 04 du règlement de consultation et de l'article 3 du CPS.
N° 1295/PA
Annnonce de déclaration de Pertede duplicata dutitre foncier n°S/2870 Suite à la perte dans des circonstances inconnues du duplicata du titre foncier n° S/2870 se rapportant à un bien sis à Agadir Ida Outanane, il a été procédé en date du 10 février 2022 à une déclaration de perte dudit duplicata.
Prière à toute personne qui

le retrouve de bien vouloir le déposer au siège social de la société Ciments du Maroc sis au 621, boulevard Panoramique, Casablanca.
N° 1294/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
SECRETARIAT GENERAL
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 3/2022
Le 24/03/2022 à 12H. Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chtouka Ait Baha, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DISPENSAIRE RURAL ET D'UN LOGEMENT DE FONCTION D'INFIRMIER (DOUAR IGHRAISSEN)
-PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA -
Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma .
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 25.000,00 dhs (Vingt CINQ Mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf Cent Mille dirhams T.T.C. (900 000.00 dhs TTC)
Le contenu, la présenta-

tion ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 , 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435. (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation.
Les concurrents peuvent :
-Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics
- Soit envoyer, par cour-

rier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation
N° 1296/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Nador
Secrétariat Général
Division Urbanisme et Environnement
Service Environnement
Résumé d'arrêté
Ouverture d'enquête publique

En vertu de l'arrêté, émis par le Gouverneur de la Province de Nador, N°: 06 en date du 18 Février 2022, il sera procédé au siège de la Commune de Selouane, Province de Nador, à l'ouverture d'une enquête publique durant 20 jours à partir du 10 Mars 2022, au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'Ouverture d'une unité de production d'Adjuvants pour Bétonsisau parc industriel de Selouane pour le compte de la Ste: SIKA MAROC SA.
Le dossier de l'enquête publique est disponible au siège de la Commune de Selouane indiquée ci-dessus.
N°1297/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 1/2022

Le 24/03/2022 à **10H**

Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chtouka Ait Baha, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE CENTRE SANTE RURAL NIVEAU 1 ET CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS DE FONCTION (1 POUR MEDECIN ET 1POUR INFIRMIER) CT IMI M'KOREN - PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **50.000,00 dhs (Cinquante Mille dirhams)**.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million dirhams T.T.C. (2 000 000,00 dhs TTC)**
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 , 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435. (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation.
Les concurrents peuvent :
-Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée et elle doit être de la façon suivante :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A2

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation
N°1298/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 2/2022

Le 24/03/2022 à **11H**

Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chtouka Ait Baha, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CSR 1 ET DE LA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS DE FONCTION (1 POUR MEDECIN ET 1 POUR INFIRMIER) (DOUAR AIT OUGUEMMAR) - COMMUNE OUED ESSAFA-PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **50.000,00 dhs (Cinquante Mille dirhams)**.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Deux Cent Quatre Vingt Mille Dirhams T.T.C. (2 280 000.00 dhs TTC)**.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 , 31et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435. (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation.
Les concurrents peuvent :
-Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. La production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée et elle doit être de la façon suivante :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A2

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation
N°1299/PA

ROYAUME DU MAROC
COMPLEXE SOCIAL
REGIONAL
DAR ELKHEIR
TIT MELLIL
ASSOCIATION
DAR ELKHEIR
WALKARAMA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SEANCE PUBLIQUE

N°01/CSR/DPT MG/2022
Le 17 Mars 2022 à 10
Heures00 du matin il sera
procédé au siège de la di-
rection du Complexe Social
Régional DAR EL KHEIR
Tit Mellil à l'ouverture des
plus des offres de prix rela-
tifs aux prestations de gar-
diennage, sécurité et
hygiène du Complexe So-
cial Régional Dar El kheir
Tit Mellil en un seul et
unique lot.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès de la
Direction du Complexe So-
cial Régional Dar El kheir.
Le cautionnement provi-
soire est fixé à :10 000,00
Dhs (Dix mille dirhams)
L'estimation des prestations
est de 588 000,00Dhs
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27,29 et 31 du
décret n° 2.12.349 relatif aux
marchés publics. Les
concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis auprès ,au
bureau d'ordre de la Direc-
tion Générale du Complexe
sise à Douar Ouled Bouaziz
Commune Rurale Sidi Haj-
jaj Oued Hassar Tit Mellil
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception à l'
adresse suivante : Comple-
xe Social Régional DAR
EL KHEIR Tit Mellil Com-
mune Rurale Sidi Hajjaj
Oued Hassar Province Mé-
diouna.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 25 du décret
2.12.349 du 08 jourmada Al
oula 1434 (20 Mars 2013)
précité, à savoir :

1- Dossier administratif
compréant :

a) Une déclaration sur
l'honneur

b) La ou les pièces justifiant
les pouvoirs conférés à la
personne agissant au nom
du concurrent ;

c) Une attestation ou sa
copie certifiée conforme dé-
livrée depuis moins d'un an
par l'Administration com-
pétente du lieu d'imposi-
tion certifiant que le
concurrent est en situation
fiscale régulière

d) Une attestation ou sa
copie certifiée conforme dé-
livrée depuis moins d'un an
par la CNSS certifiant que
le concurrent est en situation
régulière envers cet orga-
nisme.

e) Le récépissé du caution-
nement provisoire ou l'at-
testation de la caution
personnelle et solidaire en
tenant lieu.

f) Le certificat d'immatricu-
lation au registre de com-
merce.

2- Dossier technique com-
prenant :

Une note indiquant les
moyens humains et techni-
ques du concurrent, le
lieu, la date, la nature et
l'importance des presta-

tions qu'il a exécutées ou à
l'exécution desquelles il a
participé

Les attestations délivrées
par les hommes de l'art
sous la direction desquel-
les prestations ont été
exécutées ou par les béné-
ficiaires publics ou privés
desdites prestations.
Chaque attestation précise
notamment la nature des
prestations, le montant, les
délais et les dates de réalisa-
tion, l'appréciation, le nom
et la qualité du signataire.
N° 1306/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Education
et de Formation
Marrakech Safi
Direction Provinciale
d'El Kel aa des Sraghna
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N°
01/INV/2022

Le 22/03/2022 à 10 H, il
sera procédé dans la salle
des réunions de la direction
provinciale d'El Kelaa des
Sraghna relevant de l'AREF
Marrakech -Safi, avenue
Youssef Ibn Tachfine à El
Kelaa des Sraghna, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offre ouvert sur
offres de prix pour : Etudes
géotechniques et contrôle
de la qualité des matériaux
des travaux de construction
des salles de préscolaire aux
écoles primaires relevant de
la direction provinciale d'El
Kelaa des Sraghna repartis
en trois lots :

- Lot N°01 : Seize (16) salles
de préscolaire ;
- Lot N°02 : Quatorze (14)
salles de préscolaire ;
- Lot N°03 : Dix (10) salles
de préscolaire.

Les dossiers d'appel d'offre
peuvent être retirés du Ser-
vice des Affaires Adminis-
tratives et Financières -
Bureau des marchés - de
la direction provinciale d'El
Kelaa des Sraghna, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de :

- Lot N°01 : (1 000,00 DH)
Mille Dirhams ;
- Lot N°02 : (800,00 DH)
Huit cent Dirhams ;
- Lot N°03 : (600,00 DH)
Six cent Dirhams.

- L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage (T.T.C) est
fixé à la somme de :

- Lot N°01 : (54 000,00 DH)
Cinquante Quatre Mille Di-
rhams ;
- Lot N°02 : (47 400,00 DH)
Quarante sept Mille Quatre
Cent Dirhams ;
- Lot N°03 : (33 720,00 DH)
Trente trois mille sept cent
vingt Dirhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret 2.12.349
relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au Ser-
vice des Affaires Adminis-
tratives et Financières -

- Bureau des marchés - de
la direction provinciale d'El
Kelaa des Sraghna ;
- soit les déposer contre ré-
cépissé au bureau précité ;

- soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit les transmettre par
voie électronique dans le
portail des marchés publics.

- * Les certificats de qualifica-
tion délivré par le ministè-
re de l'équipement, du trans-
port et de la logistique dans
l'activité des études géo-
techniques : qualification
1.1 et pour l'activité du
contrôle de qualité : quali-
fication 2.1.

- * Pour les candidats étran-
gers, les certificats de quali-
fications ne sont pas exigés,
ils doivent produire un do-
ssier technique composé
d'une note sur les moyens
humains et techniques et
des attestations de réfé-
rences.

- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 1307/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Education
et de Formation
Marrakech Safi
Direction Provinciale
d'El Kelaa des Sraghna
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N°
02/INV/2022

Le 22/03/2022 à 10 H 30
mn, il sera procédé dans la
salle des réunions de la di-
rection provinciale d'El
Kelaa des Sraghna relevant
de l'AREF Marrakech -Safi,
avenue Youssef Ibn Tach-
fine à El Kelaa des Sraghna,
à l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offre ouvert
sur offres de prix pour :
Etude techniques et suivi
des travaux de construction
des salles de préscolaire aux
écoles primaires relevant de
la direction provinciale d'El
Kelaa des Sraghna repartis
en trois lots :

- Lot N°01 : Seize (16) salles
de préscolaire ;
- Lot N°02 : Quatorze (14)
salles de préscolaire ;
- Lot N°03 : Dix (10) salles
de préscolaire.

Les dossiers d'appel d'offre
peuvent être retirés du Ser-
vice des Affaires Adminis-
tratives et Financières -
Bureau des marchés - de
la direction provinciale d'El
Kelaa des Sraghna, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de :

- Lot N°01 : (1 000,00 DH)
Mille dirhams ;
- Lot N°02 : (600,00 DH)
Six cent dirhams ;
- Lot N°03 : (600,00 DH)
Six cent dirhams ;

- L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage (T.T.C) est
fixé à la somme de :

- Lot N°01 : (54 000,00 DH)
Cinquante Quatre Mille Di-
rhams ;
- Lot N°02 : (47 400,00 DH)
Quarante sept Mille Quatre
Cent Dirhams ;
- Lot N°03 : (33 720,00 DH)
Trente trois mille sept cent
vingt Dirhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret 2.12.349
relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au Ser-
vice des Affaires Adminis-
tratives et Financières -

- Bureau des marchés - de
la direction provinciale d'El
Kelaa des Sraghna ;
- soit les déposer contre ré-
cépissé au bureau précité ;

- soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit les transmettre par
voie électronique dans le
portail des marchés publics.

- * Les certificats de qualifica-
tion délivré par le ministè-
re de l'équipement, du trans-
port et de la logistique dans
l'activité des études géo-
techniques : qualification
1.1 et pour l'activité du
contrôle de qualité : quali-
fication 2.1.

- * Pour les candidats étran-
gers, les certificats de quali-
fications ne sont pas exigés,
ils doivent produire un do-
ssier technique composé
d'une note sur les moyens
humains et techniques et
des attestations de réfé-
rences.

- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 1308/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Education
et de Formation
Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El
Kel aa des Sraghna
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N°
03/INV/2022

Le 22/03/2022 à 11 H, il
sera procédé dans la salle
des réunions de la direction
provinciale d'El Kelaa des
Sraghna relevant de l'AREF
Marrakech -Safi, avenue
Youssef Ibn Tachfine à El
Kelaa des Sraghna, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offre ouvert sur
offres de prix pour :
Contrôle technique et suivi
des travaux de construction
des salles de préscolaire aux
écoles primaires relevant de
la direction provinciale d'El
Kelaa des Sraghna repartis
en trois lots :

- Lot N°01 : Seize (16) salles
de préscolaire ;
- Lot N°02 : Quatorze (14)
salles de préscolaire ;
- Lot N°03 : Dix (10) salles
de préscolaire.

Les dossiers d'appel d'offre
peuvent être retirés du Ser-
vice des Affaires Adminis-
tratives et Financières -
Bureau des marchés - de
la direction provinciale d'El
Kelaa des Sraghna, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de :

- Lot N°01 : (1 000,00 DH)
Mille dirhams ;
- Lot N°02 : (600,00 DH)
Six cent dirhams ;
- Lot N°03 : (600,00 DH)
Six cent dirhams ;

- L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage (T.T.C) est
fixé à la somme de :

- Lot N°01 : (54 000,00 DH)
Cinquante Quatre Mille Di-
rhams ;
- Lot N°02 : (47 400,00 DH)
Quarante sept Mille Quatre
Cent Dirhams ;
- Lot N°03 : (33 720,00 DH)
Trente trois mille sept cent
vingt Dirhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret 2.12.349
relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au Ser-
vice des Affaires Adminis-
tratives et Financières -

- Bureau des marchés - de
la direction provinciale d'El
Kelaa des Sraghna ;
- soit les déposer contre ré-
cépissé au bureau précité ;

cent dirhams ;

- L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage (T.T.C) est
fixé à la somme de :

- Lot N°01 : (33 720,00 DH)
Cinquante Quatre Mille Di-
rhams ;
- Lot N°02 : (47 400,00 DH)
Quarante sept Mille Quatre
Cent Dirhams ;
- Lot N°03 : (33 720,00 DH)
Trente trois mille sept cent
vingt Dirhams.

- Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret 2.12.349
relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au Ser-
vice des Affaires Adminis-
tratives et Financières -

- Bureau des marchés - de
la direction provinciale d'El
Kelaa des Sraghna ;
- soit les déposer contre ré-
cépissé au bureau précité ;

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit les transmettre par
voie électronique dans le
portail des marchés publics.

- * Les certificats de qualifica-
tion délivré par le ministè-
re de l'équipement, du trans-
port et de la logistique dans
les domaines D14, D15
et D16 ;

- D14 : Calcul de structures
pour bâtiments à tous
usages.
- D15 : Courant Fort et
Courant Faible pour bâti-
ments à tous usages.
- D16 : Réseaux des fluides
pour bâtiments à tous
usages.

- Pour les candidats étran-
gers, les certificats de quali-
fications ne sont pas exigés,
ils doivent produire un do-
ssier technique composé
d'une note sur les moyens
humains et techniques et
des attestations de réfé-
rences.

- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 1309/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Education
et de Formation
Marrakech Safi
Direction Provinciale
d'El Kelaa des Sraghna
AVIS DE LA CONSULTA-
TION ARCHITECTURALE
N° 02/ KELA A/2022

Le 18/03/2022 à 10 H, il
sera procédé, dans la salle
des réunions de la direction
provinciale d'El Kelaa des
Sraghna, à l'ouverture des
plus des architectes relatifs à
la consultation architectu-
rale concernant :

Etudes architecturales et
suivi des travaux de
construction du lycée collé-
gial Jabir Ibn Hayyane à la
commune El Kelaa, pro-
vince El Kelaa des Sraghna.
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré auprès du bureau des
marchés relevant du service
des affaires administratives
et financières de la Direc-
tion provinciale à El Kelaa
des Sraghna, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics « www.marchespublics.gov.ma ».

- Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de : (7 340 000,00
DH) Sept millions Trois
Cent Quarante mille Di-
rhams.

- Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102
du décret N° 2-12-349 du 08
Joumada I 1434 (20 mars
2013) relatif aux marchés
publics.

- Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
des marchés relevant du
service des affaires admini-
stratives et financières de
la Direction provinciale à El
Kelaa des Sraghna ;
- Soit envoyer les plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau précité ;
- Soit les remettre au prési-
dent de la jury au début de
la séance et avant l'ou-
verture des plis ;
- Soit les transmettre par
voie électronique dans le
portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation architectu-
rale.

N° 1310/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Education
et de Formation
Marrakech Safi
Direction Provinciale
d'El Kelaa des Sraghna
AVIS DE LA CONSULTA-
TION ARCHITECTURALE
N° 03/ KELA A/2022

Le 18/03/2022 à 11 H, il
sera procédé, dans la salle
des réunions de la direction
provinciale d'El Kelaa des
Sraghna, à l'ouverture des
plus des architectes relatifs à
la consultation architectu-
rale concernant :

Etudes architecturales et
suivi des travaux de
construction de quarante
(40) salles de préscolaire
aux écoles primaires relevant
de la direction provin-
ciale d'El Kelaa des
Sraghna.

Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré auprès du bureau des
marchés relevant du service
des affaires administratives
et financières de la Direc-
tion provinciale à El Kelaa
des Sraghna, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics « www.marchespublics.gov.ma ».

- Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de : (7 340 000,00
DH) Sept millions Trois
Cent Quarante mille Di-
rhams.

- Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102
du décret N° 2-12-349 du 08
Joumada I 1434 (20 mars
2013) relatif aux marchés
publics.

- Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
des marchés relevant du
service des affaires admini-
stratives et financières de
la Direction provinciale à El
Kelaa des Sraghna ;
- Soit envoyer les plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau précité ;
- Soit les remettre au prési-
dent de la jury au début de
la séance et avant l'ou-
verture des plis ;
- Soit les transmettre par
voie électronique dans le
portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation architectu-
rale.

N° 1311/PA

« NADOR DES COMPTES »
MODIFICATION
DE L'OBJET SOCIAL.
R.C NADOR N° 13787

I/ Aux termes d'une délibération du 11/02/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Sté « ORIMTRANS » a décidé :
- De modifier l'objet social par :

La suppression de " ENTREPRENEUR DE TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTES D'AUTRUI "
L'adjonction de " TRANSPORT DE MARCHANDISES COLIS NON ACCOMPAGNEE "
- De modifier, en conséquence l'article 2 des statuts.

II/ Le dépôt légal a été effectué au GTPI de Nador le 17/02/2022 sous le N° 279. POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 1312/PA

LANDLEASE SARL AU
CONSTITUTION

Société A Responsabilité Limitée A associé Unique au capital de 100 000,00 DHS SIEGE SOCIAL : 41, Boulevard Zerktouni 7ème Etage, N° 37 Casablanca
Au terme d'un acte sous seing privé, établi à Casablanca en date du 20/01/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée A associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION : LANDLEASE SARL AU
- OBJET : PROMOTEUR IMMOBILIER
- SIEGE : 41, Boulevard Zerktouni 7ème Etage, N° 37- Casablanca
- CAPITAL : 100 000,00 DHS
- DUREE : 99 ans
GERANTS :
- Mme Hanane KAMLL, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN N° PH823519, Né le 11/04/1983, demeurant à 16 Rue Bab El Mandab Etage 1 Apt 1, Racine Casablanca,
IMMATRICULATION : la société a été immatriculée au greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 18/02/2022 sous le numéro 813565.
Pour avis, le gérant

N° 1313/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EDUCATION
NATIONALE,
DU PRESCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° 03/INV/2022,
04/INV/2022 ET
CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 01/CA/2022

Le 17/03/2022, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al HAOUZ-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants :
• L'AOO N°03/INV/2022 à pour objet Etude technique et suivi de Construction du lycée qualifiant (avec internat) TIDILL, à la C.T. TIDILL, programmé à 10h00 ;
• L'AOO N°04/INV/2022 à pour objet Essais de labora-

toire pour Construction du lycée qualifiant (avec internat) TIDILL, à la C.T. TIDILL, programmé à 11h00 ;
• La consultation architecturale N° 01/CA/2022 à pour objet l'exécution des Prestations architecturales relatives au projet de Construction du lycée qualifiant (avec internat) TIDILL, à la C.T. TIDILL, programmé à 12h00.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
• 144 000,00 DHS TTC (Cent quarante-quatre mille Dirhams TTC) pour L'AOO N°03/INV/2022 ;
• 97 800,00 DHS TTC (Quatre-vingt-dix-sept mille huit cents Dirhams TTC) pour L'AOO N°04/INV/2022 ;
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 12 500 000,00 DHS (Douze millions cinq cent mille Dirhams) pour la consultation architecturale N° 01/CA/2022.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposé électroniquement via le portail de marches publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation de les appels d'offres ouverts n° 03/INV/2022 et 04/INV/2022 et par les articles 7 et 8 du règlement de la consultation architecturale pour la consultation architecturale N° 01/CA/2022.

N° 1314/PA

« MANAL ELEC » SARL AU
Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 100.000,00 DHS
Siège social : 144, Rue Med Smiha Résidence Jawharat Med Smiha 6ème étage N° 35 Casablanca
Constitution
Au terme d'un acte sous

seing privé en date à Casablanca du 17/01/2022, il a été constituée une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : La société prend la dénomination de : « MANAL ELEC » SARL AU
Objet : La société a pour objet au Maroc ainsi qu'à l'étranger :
Installations électriques, haute tension, moyenne tension, basse tension.
Travaux de tout corps d'Etat.
L'achat, la vente, l'import, l'export, sous-traitance, la distribution, la représentation et le négoce de tous articles, fournitures, pièces détachées et autres objets similaires se rattachant aux activités ci-dessus.
L'acquisition, l'exploitation, la cession, l'apport de tous brevets, licences, marques de fabrication.

La prise de participation dans toute entreprise ou société créée ou à créer poursuivant des buts similaires et connexes.
Siège social : Le siège social est fixé à Casablanca, 144, Rue Med Smiha Résidence Jawharat Med Smiha 6ème étage N° 35
Durée : La durée de la société est fixée à Quatre Vingt Dix Neuf (99) années, à compter du jour de son immatriculation au registre de commerce.
Capital social : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce de 100.000,00 DHS représentant le capital social à savoir :

Mr ASLAOUI HASSANE : 100.000,00 DH
Soit ensemble Cent Mille Dirhams : 100.000,00 DH
Gérance : Mr Aslaoui Hassane est nommé gérant unique pour une durée illimitée.
Année sociale : Commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.
Bénéfice : Le solde après les prélèvements légaux et statutaires est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts détenues par chacun.
Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le n° 811748 le 08-02-2022.

N° 1438/PA

Société « ZOUHITRA »
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3.100.000,00 dirhams
Siège social : Casablanca, 46 Bd Zerktouni 2ème étage Apt. N°6
Registre de commerce n°347999
CESSION DES PARTS SOCIALES & Mise à jour des statuts de la société

I- Aux termes d'un acte sous seing privé de cession des parts sociales, en date des 15/01/2021 et 18/02/2021 et enregistré le 18/03/2021, sous les mentions : R.E : 17598, Grátis, monsieur Aziz Bouhmedi a cédé la totalité de ses parts sociales, soit les trente et un mille (31.000) parts sociales lui appartenant dans la société dite « ZOUHITRA » SARL-AU au profit de monsieur Hicham Wahab et madame Abahmane Mer-

rou devenus associés par parts égales de ladite société.

II- Aux termes d'un acte sous seing privé de la décision de l'assemblée générale des associés de la société « ZOUHITRA » SARL, en date des 15/01/2021, 18/02/2021 et 26/02/2021, enregistré à Casablanca le 30/03/2021, sous les mentions : R.E : 19809, O.R : 14537, DV : 5326, il a été décidé ce qui suit :
1) L'approbation de la cession des parts sociales ;
2) La démission de monsieur Aziz Bouhmedi et la nomination du nouveau gérant, madame Saida Akarhoun ;
3) La refonte des statuts de la société devenue société à responsabilité limitée.

III- Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 12/05/2021 et 20/05/2021, enregistré à Casablanca le 24/05/2021, sous les mentions : R.E : 31940, gratis, il a été établi la mise à jour des statuts de la société « ZOUHITRA » SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : « ZOUHITRA »
Objet : La société a pour objet ;
La société a pour objet d'exécuter les opérations suivantes, pour son compte ainsi que pour le compte de tiers ou en participation, tant au Maroc qu'à l'étranger :

- Tous travaux de construction à usage industriel, commercial ou à usage mixte ;
- Travaux de voirie et assainissement, ou de génie civil ;
- Travaux de voirie et assainissement, ou de génie civil ;
- Achats et ventes de tous matériaux de construction ;
- Travaux d'eau potable ; travaux électrification et téléphone ;
- Peinture et travaux de peinture de toute sorte ;
- Tout corps d'Etat ;
- Promotion immobilière ;
- Import et export ;
- Négoce en général.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant favoriser le développement de la société.

Siège social : Casablanca, 46 Bd Zerktouni 2ème étage Apt N°6.
Durée : 99 ans à compter du jour de son inscription au registre du commerce sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi.
Capital : Le capital social est fixé à la somme de trois millions cent mille (3.100.000,00) dirhams.

Il est divisé en 31000 parts sociales d'une valeur nominale de 100,00 dirhams chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 31000 qui sont réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs, à savoir :
Monsieur Hicham Wahab, la somme d'un million cinq cent cinquante mille dirhams : 15500 parts
Madame Merrou Abahmane, la somme d'un million cinq cent cinquante

mille dirhams : 15500 parts
Total des apports : Trois millions cent mille dirhams : 31000 parts.

Associé :
1- Monsieur Hicham Wahab, domicilié à Casablanca, 46 Bd Zerktouni 2ème étage Apt. N° 6 ; titulaire de la carte d'identité nationale n° BE645962
2- Madame Merrou Abahmane, demeurant à Mrirt, quartier Tahajouite rue 18 n°134 ; titulaire de la carte d'identité nationale n°VA21203, valable jusqu'au 8/05/2022.

Gérance : Madame Saida Akarhoun, demeurant à Mrirt, quartier Al Qods rue 18 n°1340, née à Khénifra Moha Ou Hammou Zayani, le 01.09.1985 ; de nationalité marocaine, et titulaire de la carte d'identité nationale n°V239366, désignée gérante de la société pour une durée illimitée.
IV- Le dépôt légal et la déclaration de modification ou de radiation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le n°784652.

N° 1439/PA

Société « B.Bois S.A.R.L »
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25-11-2021, les associés de la société dite « B.BOIS S.A.R.L », société à responsabilité limitée au capital de Cent Mille (100.000,00) dirhams, a décidé ce qui suit :

Constatation du décès de Feu BALLOUT Mohamed ;
Constatation de la répartition des parts détenues par le défunt entre ses héritiers ;
Nouvelle répartition du capital :
Madame Khadija MAGH-FOUR : 42 parts sociales
Madame Fatima BALLOUT : 42 parts sociales
Madame Malika BALLOUT : 42 parts sociales
Monsieur Rachid BALLOUT : 416 parts sociales
Monsieur Hmad BALLOUT : 416 parts sociales
Madame Khadija BALLOUT : 42 parts sociales
Constatation de la vacance de la gérance de Feu Ballout Mohamed ;
Adjonction d'un nouveau gérant : M. BALLOUT Hmad
Relecture et refonte des statuts.

Le dépôt du dossier est effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le n° 811921 le 08 février 2022.

N° 1440/PA

CESSION DES PARTS SOCIALES
Nom de la société : TECHNOJOB
Société à responsabilité limitée (SARL)
Capital de : 100.000,00 DHS
Siège social : 625, boulevard Mohamed V Casablanca
R.C.N° : 126307
Ville : Casablanca

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16/12/2021, les associés de la société TECHNOJOB SARL au capital de 100.000,00 DH ont décidé ce qui suit :
I- Cession des parts : M. Mounir Belmaachi cède 510 parts de 100 dirhams chacune au profit de La société Mono Holding SARL AU, le nombre des parts cédées est de cinq cent dix (510) parts

de 100 dirhams chacune pour un montant de cinquante et un mille (51.000,00 dhs) dirhams.

La nouvelle répartition des parts est comme suit :
La société Mono Holding : 510 parts
Mme Malika Loudiyi : 490 parts
Soit un total de : 1000 parts.
2- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 25/01/2022 sous le n°809853.

N° 1441/PA

« JT-ALU » SARL AU
Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 100.000,00 DHS
Siège social : 144, Rue Med Smiha Résidence Jawharat Med Smiha 6ème étage N°35 Casablanca
Constitution

Au terme d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 26/01/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée d'associé unique, dont les caractéristiques sont les suivantes.

Dénomination : La société prend la dénomination de : « JT-ALU » SARL AU
Objet : La société a pour objet au Maroc ainsi qu'à l'étranger :
La menuiserie générale : Aluminium, Fer, Inox, Bois
Agencement, décoration tous genres de fermetures roulantes et cloisons amovibles, Faux plafond.
Revêtement sols, murs, ébénisterie, meubles de cuisine, stores vénitiens verticaux, Faux plancher technique, Habillage des façades, Travaux tous corps d'Etat.
- Import-export

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Siège social : Le siège social est fixé à Casablanca, 144 Rue Med Smiha Résidence Jawharat Med Smiha 6ème étage N°35

Durée : La durée de la société est fixée à Quatre Vingt Dix Neuf (99) années, à compter du jour de son immatriculation au registre de commerce.

Capital social : L'associée fait apport à la société d'une somme en espèce de 100.000,00 DHS représentant le capital social à savoir :

Mme AZIZA KHALIL : 100.000,00 DHS
Soit ensemble Cent Mille Dirhams : 100.000,00 DHS
Gérance : Mme Aziza Khalil est nommée gérante unique pour une durée illimitée.
Année sociale : Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Bénéfice : Le solde après les prélèvements légaux et statutaires est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts détenues par chacun.
Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le n° 812890 le 16-02-2022.

N° 1442/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

PROPRE AU PAYS	ELLE OUVRE LA FENÊTRE	SOMME EN ENFER	SODIUM DE NOTRE TEMPS	COLLE FORTE	ACCORD DÛ	CULOÛTE
SANS-ABRI	POSSESSIF	ULTRA VIOLET PRONOM	RHËSUS GÉNÉRAL VIETNAMIAIN	COMMISSION	ATTACHÉ LIBÉRER	
COULE EN ITALIE	EXPLOSIF	NEON CRISPÉ	CHOISI	SAVOIR-FAIRE ENLEVER		
COMMENTE	CRÎQUES	METS	EN QUATRE	PRISE DE BEC	FIN D'ANNÉE	
ALANGUË	TERME ANGLAIS	DRAME NIPPON	ABSOLUTION	DONNE LE CHOIX	LETTRES DE DUVAL	PETIT CUBE
SAISON LEVANT	EN BOIS	ACTE SPORTIF	TUNIQUE MOYENNE DE L'OEIL			

Solution mots flechés d'hier

LETTRE	LETTRE	LETTRE	LETTRE	LETTRE	LETTRE	LETTRE	LETTRE	LETTRE	LETTRE	LETTRE
C	O	N	O	M	A	T	O	P	E	E
N	E	R	O	N	T	R	A	C	T	
T	C	N	R	E	E	R	A			
I	R	R	E	S	O	L	U	T	I	O
A	O	U	T	R	O	U	D			
C	L	R	E	I	S	O	E	A		
L	E	O	N	U	R	E	D	N	E	R
P	G	E	E	Q	E	D				
T	I	N	U	B	U	R	I			
L	I	E	S	A	R	I	R	A	S	
O	C	E	P	E	N	D	A	N	T	
N	U	L	I	L	E	L	I	E		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki

Elkandoussi Elmaridi
Révision
Abdelmouein Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laarak
Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gabs Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadhi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: (0522) 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2							■			
3								■		
4			■							
5				■					■	
6						■		■		
7					■					
8		■				■				
9							■			
10										

Horizontalement

- 1- Farceur
- 2- Le lot du fort - Perroquet
- 3- Ivresse - Astate
- 4- Cobalt - Manifesté
- 5- Gagna - Filtre vivant
- 6- Supplés - Note
- 7- Epreuve - Le Mustapha de Turquie
- 8- Singe - Chemin de métal
- 9- Conduite d'eaux usées - Poisson
- 10- Calmés

VERTICALEMENT

- 1- Educateur
- 2- Retourné - Amon
- 3- Elément - Faits au métier
- 4- Amour d'Osiris - Ils font le monde
- 5- Religieuses - Courroux
- 6- Home de bête - Erbium
- 7- Eluder
- 8- Possessif - Personnel - Organe pré-hensible
- 9- Etat du Golfe - Rigide
- 10- Innées

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	D	O	M	I	N	I	C	A	L	E
2	E	T	I	R	E	R	■	V	I	T
3	C	A	T	■	T	I	R	E	■	A
4	O	G	R	E	■	S	E	R	A	I
5	R	E	E	L	L	E	M	E	N	T
6	A	■	S	I	E	N	S	■	I	■
7	T	U	■	S	U	T	■	A	M	E
8	I	■	A	I	R	■	O	V	E	S
9	V	A	L	O	R	I	S	E	E	S
10	E	M	I	N	E	N	T	■	S	E

Grilles de sudoku

Facile

1	4					6	9	
	9		4	7		3		
	3				5	7	4	
	5				4	1		
8		3	1			9	6	4
		6	8				2	
	8	4	7				3	
		9		4	3		1	
3	6					9	7	

Moyen

						2	6	
6	8	3				7		
		5			6			1
			6		9		2	
	9	2	4		7	1	3	
	7		2	3				
9			1			5		
		7				6	4	8
	3	4						

Difficile

1						7	2
7		6			1		
		7		5	3		
		1	6		5		
	8	5	2		9		
	6	8	3				
		2	4	8			
		7		1			6
9	1						4

Expert

			6			1	
2	7			1		6	5
	8					2	
			9			1	4
			1	5			
4	1			3			
	4					8	
8	6	5				4	2
		5		9			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	1	7	6	2	3	9	4	8
8	4	2	7	9	5	1	3	6
3	6	9	4	1	8	5	2	7
1	5	4	9	6	2	7	8	3
6	9	3	5	8	7	2	1	4
7	2	8	1	3	4	6	9	5
2	3	1	8	5	6	4	7	9
9	7	5	3	4	1	8	6	2
4	8	6	2	7	9	3	5	1

Moyen

1	9	3	8	7	5	2	4	6
4	2	7	6	9	1	5	8	3
6	8	5	3	4	2	1	9	7
2	6	9	5	8	3	4	7	1
5	7	1	4	6	9	3	2	8
3	4	8	1	2	7	9	6	5
8	3	6	9	1	4	7	5	2
7	1	4	2	5	6	8	3	9
9	5	2	7	3	8	6	1	4

Difficile

1	4	9	8	6	7	2	5	3
7	8	5	1	3	2	9	4	6
2	6	3	4	9	5	8	1	7
5	3	7	9	2	1	4	6	8
9	2	4	3	8	6	5	7	1
8	1	6	7	5	4	3	9	2
3	5	8	6	1	9	7	2	4
4	9	1	2	7	8	6	3	5
6	7	2	5	4	3	1	8	9

Expert

3	9	1	2	6	4	8	7	5
6	8	2	5	3	7	9	4	1
4	7	5	9	1	8	6	3	2
2	3	4	7	9	1	5	8	6
7	6	9	8	5	3	2	1	4
5	1	8	4	2	6	3	9	7
1	5	3	6	7	9	4	2	8
9	4	6	1	8	2	7	5	3
8	2	7	3	4	5	1	6	9

Sport

L'Ajax versera 7,85 M EUR d'indemnité à la famille de Nouri



L'Ajax Amsterdam a annoncé lundi le versement de 7,85 millions d'euros pour indemniser la famille d'Abdelhak Nouri, victime de lésions cérébrales après un malaise cardiaque lors d'un match amical en juillet 2017, selon les termes d'un accord à l'amiable.

"Nous réalisons tous que la souffrance d'Abdelhak et de ses proches n'est pas terminée avec ça", a déclaré le directeur général du club amstellodamois Edwin van der Sar dans un communiqué.

"Cela reste une situation très triste, nous le ressentons aussi ici à l'Ajax", a-t-il ajouté.

Ex-grand espoir de l'Ajax, Abdelhak Nouri, 24 ans, s'était soudainement écroulé pendant un match de préparation entre l'Ajax Amsterdam et le Werder Brême, en Autriche.

Le milieu de terrain, surnommé "Appie" avait été plongé dans un état végétatif, et souffre de lésions cérébrales graves et permanentes.

La situation de Nouri s'était selon des médias locaux sensiblement améliorée début 2020, lorsqu'il a pu être ramené dans sa famille.

La télévision publique néerlandaise a indiqué que Nouri parvient à montrer des émotions et à communiquer avec des expressions faciales.

La famille de Nouri avait saisi la

commission d'arbitrage de la Fédération en juin 2018, réclamant une indemnisation au club pour payer ses soins à vie.

L'Ajax avait peu après accepté d'assumer l'entière responsabilité concernant le sort du joueur et présenté ses excuses aux proches, admettant que les premiers soins médicaux dispensés à Nouri n'avaient pas été adéquats.

L'accord conclu à l'amiable entre le club et la famille porte sur une indemnisation nette de 7.850.000 EUR, et met fin à la procédure en justice.

Depuis l'été 2017, l'Ajax rembourse également les frais qui doivent être engagés pour les soins d'Abdelhak Nouri, et continuera à le faire, a précisé le club.

"C'est bien qu'un accord ait été trouvé, afin que nous puissions clore cela", a également déclaré M. van der Sar.

"L'implication et l'engagement de l'Ajax ont été extrêmement importants au cours de toutes ces années", a déclaré le père du joueur Mohamed Nouri, cité dans le communiqué.

"L'Ajax fait partie intégrante de nos vies depuis les plus jeunes années d'Abdelhak. Nous chérissons le lien avec les personnes au sein du club et avec les fidèles supporters", a-t-il ajouté.

Le gouvernement grec ferme tous les clubs de supporters

Le ministère grec des Sports a annoncé lundi la fermeture immédiate de tous les clubs de supporters, dans tous les sports, et ce jusqu'au 31 juillet, dans le cadre d'une série de mesures destinées à endiguer la violence de certains fans.

Annoncées lundi par le vice-ministre des Sports, Lefteris Avgenakis, ces mesures arrivent trois semaines après la mort à coups de couteau d'un jeune fan de 19 ans à Thessalonique (nord-est).

Douze personnes ont été arrêtées après cette agression attribuée à des "hooligans" présumés qui ont aussi blessé deux amis de la victime.

Selon M. Avgenakis, l'enregistrement et la gestion des clubs de supporters seront plus strictement encadrés. Chaque équipe ne pourra plus accepter qu'un seul club de supporters, au lieu de plusieurs jusqu'à maintenant.

"L'enregistrement des membres (d'un club de supporters) sera numérique et remis à jour chaque été. La licence (du club de supporters) sera révoquée dès que deux de ses membres, au moins, seront poursuivis pour des faits de violence liés à leur activité de fan", a ajouté le vice-ministre des Sports.

Il a également précisé que les associations de supporters ne pourraient plus revendre elles-mêmes de billets et que l'accès aux stades serait réservé aux abonnés.

"Les clubs (de supporters) sont suspendus jusqu'à ce qu'ils reçoivent une nouvelle licence basée sur de nouvelles règles. Une période raisonnable de transition est mise en place jusqu'à ce que les nouvelles licences soient autorisées", a souligné M. Avgenakis.

Les peines maximum pour des crimes de supporters ont également été augmentées, de six mois à cinq ans.

Le gouvernement a en outre décidé que toute personne se cachant derrière un masque lors d'un événement sportif sera passible d'une peine de prison d'au minimum six mois.

Une mesure impossible à appliquer actuellement, les spectateurs étant tous contraints au port du masque en raison de la pandémie de Covid-19.

Selon le ministre de la Protection civile, Takis Theodorakakos, la priorité du gouvernement grec est de mettre en place une tolérance zéro en matière de comportements violents et agressifs autour du sport.

"Le hooliganisme est une terrible pandémie mondiale qui a déjà tué des dizaines de personnes. Nous devons unir nos forces, celles du gouvernement, des partis politiques, des équipes. Personne n'a le droit de manquer le rendez-vous contre la violence", a insisté M. Theodorakakos.

Depuis deux semaines, 67 clubs de supporters sportifs ont été fermés dans tout le pays, et 17 personnes interpellées pour détention d'armes potentiellement mortelles.

Le ministre de la Justice, Kostas Tsiras, a ajouté que toutes les initiatives du gouvernement grec dans ce domaine visaient à "combler les vides juridiques du cadre législatif actuel".

Ligue des champions

Cristiano Ronaldo retrouve l'Atlético

La superstar de Manchester United Cristiano Ronaldo retrouve sa victime favorite, l'Atlético Madrid, en 8e de finale aller de Ligue des champions, mercredi (21h00) dans une soirée marquée aussi par un duel d'anciens vainqueurs entre le Benfica et l'Ajax Amsterdam.

"CR7" apprécie l'air de Madrid: en plus d'avoir brillé avec le Real entre 2009 et 2018, le Portugais a pris l'habitude d'empiler les buts face à l'autre club de la capitale espagnole.

L'attaquant compte 25 buts en 35 rencontres contre les "Colchoneros", dont deux triplés en C1. Il a aussi marqué lors de la finale ga-

gnée en 2014 (4-1 a.p.).

Avant de retrouver sa proie préférée, Ronaldo connaît un début d'année moins en verve, avec un seul but en Premier League.

Mais les "Red Devils", invaincus depuis plus d'un mois et demi, se portent mieux, et restent sur une belle victoire à Leeds (4-2) dimanche en Championnat.

"Ce match va nous donner de l'énergie supplémentaire pour la Ligue des champions", a déclaré l'entraîneur Ralf Rangnick, qui a succédé fin novembre à Ole Gunnar Solskjær.

En face, l'Atlético, à la peine depuis décembre en Liga (6 dé-

faites en 11 rencontres), s'est rasure après sa victoire à Osasuna (3-0) samedi.

Le gardien Jan Oblak a gardé sa cage inviolée pour la première fois depuis le 6 janvier en Coupe du Roi, date à partir de laquelle l'Atlético avait encaissé 16 buts en 7 matches.

L'autre affiche oppose deux anciens vainqueurs de la C1, qui accumulent six trophées à eux deux.

L'Ajax, qui en compte quatre, part favorite face au Benfica Lisbonne, qui s'est qualifié aux dépens du FC Barcelone en décembre dernier alors que le club entraîné par Nelson Veríssimo était encore sous la houlette de Jorge Jesus, parti le

28 décembre.

Amsterdam ne compte cette saison que deux défaites toutes compétitions confondues, les deux en championnat, et reste sur sept succès.

Cet automne, les Néerlandais ont réussi un carton plein, avec six victoires en autant de rencontres. Un sans-faute auquel n'est pas étranger l'attaquant international ivoirien Sébastien Haller, le meilleur buteur de la C1 avec 10 buts.

"Avant la compétition, si vous m'aviez demandé si j'allais marquer autant de buts, bien sûr que j'aurais répondu non", a-t-il savouré devant les caméras d'Ajax TV, la chaîne officielle du club, dimanche.



Epreuve gadirie pour le Wydad

Le Complexe sportif Mohammed V de Casablanca abritera, ce soir à partir de 20 heures, le match décalé de la 18^{ème} journée de la Botola Pro D1 qui opposera le Wydad au Hassania d'Agadir.

Un match qui revêt toute son importance pour les deux équipes, particulièrement le club hôte, le WAC, tenu de conserver son élan victorieux en vue de conforter son matelas de

points, sur son poursuivant immédiat, le Raja.

Pour les Gadiris, avant-derniers du classement, il s'agit là d'un scénario qu'ils tâcheront par tous les moyens d'avorter dans l'espoir de soigner leur classement.

A noter que cette 18^{ème} manche du championnat sera clôturée jeudi avec la programmation de la rencontre RSB-AS FAR qui aura lieu en nocturne (20h00) au stade

municipal de Berkane, sachant que mardi, la Jeunesse de Soualem devait défier le Raja de Casablanca.

Il convient de rappeler que cinq matches comptant pour cette journée ont déjà été disputés lors du week-end dernier. Les résultats ont été comme suit : DHJ-SCCM : 0-0, FUS-MAS : 1-1, MCO-OCS : 3-1 et IRT-OOCK : 0-2.

Examen des moyens de mettre à niveau le volley-ball africain

Le bureau exécutif et le conseil d'administration de la Confédération africaine de volley-ball (CAVB) ont examiné, cette semaine à Rabat, les moyens de mettre à niveau le volley-ball et le beach-ball des clubs et des sélections dans le continent.

L'ordre du jour des réunions de ces organes portait notamment sur les propositions de modification des statuts, le calendrier des compétitions, en attente de candidatures d'organisation et les développements en matière d'arbi-

trage et de recours aux nouvelles technologies.

Selon un communiqué de la CAVB, la réunion du conseil d'administration a été marquée par des exposés d'officiels et d'experts de la Fédération internationale sur plusieurs thèmes ayant trait à la gestion financière, à la mise à niveau de la discipline et aux transferts des joueurs africains professionnels.

Dans ce sens, il a été convenu, sur demande de la présidente de la CAVB, Bouchra Hajji, de poursuivre la coopération et l'échange avec la Fédération internationale dans

les volets à développer, tout en restant ouvert sur un partenariat bilatéral fructueux, souligne le communiqué.

Les interventions des présidents des différentes zones ont porté sur les moyens d'assurer une participation massive aux compétitions, synonyme d'amélioration du rendement, l'adoption du même système de la direction technique de la CAVB et la formation et la formation continue.

Cette semaine a été marquée par l'inauguration, mercredi, du nouveau siège de la CAVB à Rabat.

Cyclisme

Participations internationales des sélections marocaines A et B

Les sélections marocaines A et B prennent part à plusieurs compétitions internationales en préparation aux prochaines échéances.

Selon un communiqué de la Fédération Royale marocaine de cyclisme, ces participations s'inscrivent dans le programme de préparation des éléments nationaux, qui sont en stage du 2 février au 18 mars à Antalya, avec comme objectif de prendre la tête du classement africain et se qualifier pour le championnat du monde sur route, prévu en Australie du 18 au 25 septembre prochain.

Ainsi, la sélection marocaine A de cyclisme prendra part à la 14^{ème} édition du Tour international de Rwanda. Les couleurs nationales seront défendues par Achraf Doghmi, Houcine Sebahi, Oussama Khafi, Mustapha Kihel et Nassreddine Maatougui.

Dans le même cadre, la sélection nationale B, composée de Adil Arbaoui, Mohamed Chaoui, Menoual Slimane et Mounir Makhchoun, a participé les 19 et 20 février aux courses Velo Alanya et Justiniano en Turquie.

Coupe du Trône de basketball

Voici le programme des huitièmes de finale de la Coupe du Trône de basketball hommes 2021-2022

Mercredi 23 février

Athletic Beni Snassen - Majd Tanger
Chabab Al Hoceima - Itihad Tanger
Maghreb Fès - Association Mich-lifen Ifrane

Renaissance Berkane - Lixus Larache

Raja Casablanca - AS FAR
Tihad Casablanca - FUS Rabat
Chabab El Ouatia - Kawkab Mar-rakech

Wydad Casablanca - AS Salé
Le coup d'envoi des matches sera donné à partir de 18 heures, sauf la rencontre Athletic Beni Snassen - Majd Tanger qui débutera à 16h00.

L'OCS s'adjuge le championnat national de para-basket

L'Olympique de Safi (OCS), section sports pour personnes en situation de handicap, a réussi, dimanche à la salle couverte Bouregreg de Rabat, à remporter son premier championnat national dans la discipline du para-basket au titre de la saison 2020-2021.

Les Safiots ont battu en finale le club sportif Abnae Al Boughaz des personnes en situation de handicap de Tanger par 67 à 54.

Dans une rencontre très disputée, les Safiots n'ont réussi à faire la différence que lors des deux dernières minutes du match.

L'Olympique de Safi (OCS) avait réussi l'année dernière à accéder en première division du Championnat

national para-basket.

Ce jeune club a remporté en 2021, la Coupe du Trône de basket sur fauteuils roulants pour la saison 2019-2020.

Né sous une forme ré-éducative après la Seconde Guerre mondiale, le basket-ball en fauteuil roulant (para-basket ou handi-basket), est l'une des disciplines les plus spectaculaires et populaires.

Le règlement de jeu, qui, au départ, était simpliste, connu de nombreux changements au fil des années pour être, comme c'est le cas actuellement, identique au basket valide hormis certaines adaptations aménagées par l'utilisation du fauteuil roulant.

Amendis
Avis d'appels d'offres ouverts

AMENDIS filiale de Veolia Environnement Maroc et Déléguataire de la Gestion des services d'Assainissement Liquide et de Distribution de l'Eau Potable et d'Électricité à la région de Tanger-Tétouan, procède au lancement des appels d'offres suivants :

- > **AO N° 09/22 TE** : Extension du système de réutilisation des eaux épurées pour l'arrosage des espaces verts et son renforcement en amont à la ville de Tétouan.
- > **AO N° 03/22 TA** : Maintenance et extension de l'infrastructure de virtualisation, de stockage et de serveurs matériels et Logiciels pour le compte d'Amendis

Les Sociétés pouvant télécharger les dossiers d'Appels d'offres directement du site d'Amendis (*) : www.amendis.ma «Appels d'Offres»
ou les retirer gratuitement sous format numérique du siège d'Amendis, à l'adresse suivante :
Direction des Achats et Marchés - Service Appels d'offres :
Amendis Al Majd Quartier Al Majd Rue Jeddah Majher
Tél. : 0539 32 80 28

(*) En cas de téléchargement, il doit se faire impérativement du site d'Amendis en mentionnant le nom et l'adresse mail valide de la société. Les Conditions de participation et d'exécution sont définies comme suit :

N° AO	Estimations en DH HT	Engagements Provisoire en DH	Date de Validité des Seus	Dates limites de dépôt des offres	Délais	Échecs d'ouverture
03/22 TA	Extension : 1 500 000 DH Maintenance / ant: 700 000 DH	45 000	Mercredi 02/03/2022 A 10 H Lieu de départ : DSI Agence Al Azhar Amendis Tétouan	Mardi 15/03/2022 Avant 15 H Ou Mercredi 16/03/2022 A 10H	05 mois	Publique
09/22 TE	Lot 1 = 9 500 000 Lot 2 = 6 000 000 Lot 3 = 7 300 000	190 000 120 000 145 000	Jeu-di 03/03/2022 A 10 H Lieu de départ : DOP Amendis Tétouan	Mercredi 16/03/2022 Avant 15 H Ou Jeu-di 17/03/2022 A 10H	3,5 mois	Publique

- Les offres peuvent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, contre récépissé, ou envoyées par voie postale avec accusé de réception ou remises au président de la commission des appels d'offres avant l'ouverture des plis
- Les dossiers doivent être présentés conformément aux règlements particuliers des appels d'offres (R.P.A.O)
- L'ouverture des plis en séance publique de l'appel d'offres 03/22 TA est prévue le Mercredi 16/03/2022 à 10 H à la salle de réunion du siège d'Amendis à l'adresse précitée
- L'ouverture des plis en séance publique de l'appel d'offres N° 09/22 TE est prévue le Jeudi 17/03/2022 à 10 H à la salle de réunion de la DOP d'Amendis Tétouan sise au lotissement aviation
- Toute offre déposée après le délai de remise spécifié sera automatiquement écartée.

opéré par **VEOLIA**

Au Royaume-Uni, créer du beau et du précieux avec des déchets

Cosmétiques au marc de café, vêtements en résidus de bouteilles plastiques ou meubles design en fibre d'agave: au Royaume-Uni, les initiatives pour créer du précieux avec des déchets se multiplient.

Chaque jour, Drew Wright se rend à vélo dans 25 salons de thé et "coffee shops" à travers Londres afin de collecter pour le compte d'Upcircle une centaine de kilos de marc de café qui finirait sans cela à la décharge.

La société créée il y a six ans par Anna Brightman et son frère Will fabrique des produits de beauté à partir de déchets de café, infusions de camomille, poudre de noyaux d'olives, entre autres.

Le duo démarrait alors des carrières de cadres dans des multinationales mais, explique Anna à l'AFP, "je voulais faire quelque chose qui soit plus proche de mes aspirations".

"Mon frère a eu l'idée d'Upcircle en demandant par simple curiosité dans le café où il allait tous les jours ce qu'ils faisaient de tout ce marc de café. Il a été stupéfait d'apprendre que tout allait à la décharge et qu'en plus il fallait payer pour."

Depuis, Anna et Will se sont fait un nom comme "les frère et sœur un peu fous qui sillonnent Londres pour récupérer du marc de café".

"Les gens ont commencé à nous contacter à propos de toutes sortes de

résidus" et "nous travaillons à présent avec 15 ingrédients" dont l'eau résultant de la fabrication de concentrés de jus de fruits, des bouquets défraîchis jetés par les fleuristes ou des restes de décoctions d'épices.

Ils paient pour récupérer certains ingrédients, mais pas le café par exemple, même si la logistique pour le collecter est complexe et en soi coûteuse.

500.000 tonnes de marc de café sont jetées dans les décharges britanniques chaque année et Upcircle se targue d'en avoir recyclé 400 tonnes à ce jour.

Anna Brightman admet que lorsque son frère et elle ont demandé conseil à des vétérans de l'industrie cosmétique, la réponse fut que beauté et déchets ne peuvent rimer.

Mais la cheffe d'entreprise estime qu'il faut faire passer le message que "ces ingrédients ne sont ni dégoûtants, ni sales".

D'après elle, "le public jeune en particulier est plus ouvert à l'idée de l'économie circulaire" qui réutilise les produits et matériaux, "car pour des raisons évidentes ils sont plus concernés par l'avenir de la planète".

Barbara Scott-Atkinson, chimiste en charge de formuler les produits d'Upcircle, assure que le marc de café est meilleur pour les cosmétiques que le café moulu brut, "parce qu'il a été chauffé, qu'il est humide, et qu'il a en-



core plus d'antioxydants".

Tous les matériaux récupérés sont envoyés dans l'usine de la société à Bridport, bourgade à trois heures au sud-ouest de Londres.

Le site embaume les huiles essentielles d'agrumes, l'un des composants du gommage fabriqué ce jour. La préparation est simplissime: marc de café

mélangé avec du sucre et des huiles essentielles, puis ajout de beurre de karité fouetté et d'un conservateur naturel. La concoction est ensuite déposée dans des boîtes en verre puis distribuée dans tout le Royaume-Uni, au rythme de 3.000 unités par semaine. La demande croît rapidement - Upcircle refuse toutefois de donner

des chiffres sur ses ventes ou sa croissance - notamment aux Etats-Unis.

A tel point qu'Upcircle doit à présent composer avec de nombreux concurrents qui réutilisent des déchets alimentaires, à l'instar de Wildefruit ou de l'australien Frank Body, et même du géant britannique Body Shop.

Conséquence: les déchets de café, notamment, commencent à devenir recherchés.

"Il y a maintenant des cafés qui nous demandent si on peut partager la semaine avec une autre entreprise qui veut aussi récupérer du marc", note Mme Brightman.

Face à l'épuisement des ressources de la planète, entrepreneurs et créateurs dans le monde imaginent de nouvelles manières de créer de la valeur avec toutes sortes de déchets.

L'exposition "Waste Age" ("L'ère des déchets") au Musée du design de Londres (jusqu'au 20 février) met notamment en lumière la réutilisation de fibres d'agave pour concevoir des tables, bancs ou hamacs avant-gardistes par le créateur Fernando Laposse, formé à la prestigieuse école d'art Central St Martins.

Il utilise aussi les épis de maïs multicolores de son Mexique natal pour concevoir des tables ou vernis, entre autres créations qui alimentent une économie circulaire en créant des emplois locaux.

Recettes

Basboussa - Gâteau de semoule marocain



Ingrédients :

Pour le gâteau
250 g de semoule fine
100 g d'amandes
125 g de yaourt nature
2 oeuf(s)
1 sachet de levure chimique
1 c. à soupe d'eau de fleur d'oranger
12 cl d'huile de tournesol
80 g de sucre semoule
Pour le sirop
0,5 citron(s)
1 c. à soupe d'eau de fleur d'oranger
20 cl d'eau
100 g de sucre semoule

Préparation :

Préchauffer le four à 180°C. Dans un

grand saladier, mettre la semoule, le sucre et la levure chimique puis bien mélanger.

Faire un puits et ajouter les oeufs, l'eau de fleur d'oranger, le yaourt et l'huile. A l'aide d'un fouet, mélanger soigneusement.

Verser cette pâte dans un moule beurré, lisser la surface et déposer des amandes mondées. Les amandes seront au centre des parts, à vous de voir la taille des parts que vous souhaitez, et donc du nombre d'amande dont vous aurez besoin.

Enfourner et faire cuire 20 minutes.

Préparer le sirop

Verser tous les ingrédients du sirop dans une casserole et porter à ébullition. Verser le sirop sur le gâteau cuit et encore chaud, puis laisser refroidir avant de le couper.

La police n'en peut plus de la Macarena

Les efforts déployés pour disperser, en diffusant en boucle des chansons entêtantes, les manifestants anti-vaccins qui campent depuis une semaine sur les pelouses du Parlement néo-zélandais ne sont pas du goût des policiers pris entre deux feux.

Dimanche, sur une décision du Parlement, les autorités ont fait usage d'arroseurs automatiques et diffusé à tue-tête des musiques infernales, notamment "Baby Shark", "Macarena" et "Mandy" de Manilow.

Mais les centaines de manifestants, inspirés par les autoproclamés "convois de la liberté" canadiens, ont dansé dans la boue sur les airs censés les obliger à se disperser, et ont riposté avec leurs tubes favoris.

Le surintendant Corrie Parnell, chef de la police de Wellington, n'a guère apprécié la tactique du Parlement, qui semble avoir renforcé la détermination des manifestants.

"Ce ne sont certainement pas des tactiques ou des méthodologies que nous approuverions, et nous aurions préféré que cela ne se produise pas", a-t-il déclaré à Radio New Zealand, exhortant une nouvelle fois les manifestants à déplacer les véhicules qui bloquent toujours les rues.

La police a adopté une approche non violente depuis une tentative de dégager les pelouses par la force jeudi, qui avait entraîné des affrontements brutaux et plus de 120 arrestations, mais

qui n'a fait que durcir la détermination des protestataires.

La Première ministre Jacinda Ardern a refusé de commenter la joute musicale de dimanche, mais des figures de l'opposition ne s'en sont pas privées, blâmant copieusement le président du Parlement Trevor Mallard pour avoir approuvé cette mesure.

"Les actions de Mallard sont peu glorieuses, embarrassantes et inefficaces", a tweeté le parlementaire Chris Bishop, du Parti national.

"Non seulement les pitières de Mallard sont immatures, non seulement elles sont inefficaces, mais elles ont rendu une situation grave bien pire", a déclaré David Seymour, leader du parti d'opposition ACT.

